



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013400-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/10/2026

Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne CHUICQ



2025

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA CCBC

1. LE PÉRIMETRE ET L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE	5
2. LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	7
3. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE	11
4. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	16
5. PRÉSENTATION DES SERVICES SCOLAIRES ET ENFANCE	16
6. PRÉSENTATION DU SERVICE JEUNESSE « CLUB ADOS »	21
7. PRÉSENTATION DES SERVICES CULTURELS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	22
8. PRÉSENTATION DES SERVICES TECHNIQUES	28
9. PRÉSENTATION DES SERVICES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	29
10. SERVICE ENVIRONNEMENT	34
11. FRANCE SERVICES MONTMIRAIL	36

BILAN DES ACTIONS

1. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE TOURISME	37
2. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	41
3. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	44
4. L'EAU POTABLE	47
5. LA VOIRIE ET L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL	53
6. LES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	56
7. LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	58
8. ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	62
9. LES PROJETS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES.....	62
10. CENTRE DE LOISIRS	64
11. LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS	67
12. ACTIONS DU SERVICE JEUNESSE	69
13. FRANCE SERVICES MONTMIRAIL.....	71
14. ENFANCE ET FAMILLE.....	71

BILAN FINANCIER

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	74
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	76
3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	78

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	80
5. LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS.....	81

PRÉSENTATION DE LA CCBC

LE PÉRIMÈTRE

20 COMMUNES

POPULATION : 7652 HABITANTS

DENSITÉ DE POPULATION : 25,5 HAB/KM²

SUPERFICIE : 300 KM²



Le périmètre de la Communauté des Communes de la Brie Champenoise comprend 20 communes. La population totale s'élève à 7 652 habitants, elle a diminué de 0,4 % sur l'ensemble du territoire de la CCBC, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, soit 28 habitants en moins.

L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

COMMUNES	2024		2025		ÉVOLUTION POPULATION TOTALE
	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE	
BERGÈRES SOUS MONTMIRAIL	139	141	145	147	+4,3 %
BOISSY LE REPOS	229	229	233	233	+1,7 %
CHARLEVILLE	255	264	260	268	+1,5 %
CORFÉLIX	110	111	109	110	-0,9 %
CORROBERT	210	213	208	211	-0,9 %
FROMENTIÈRES	377	384	379	387	+0,8 %
JANVILLIERS	166	173	159	165	-4,6 %
LA VILLENEUVE LÈS CHARLEVILLE	120	125	119	124	-0,8 %
LE GAULT SOIGNY	503	518	503	518	0 %
LE THOULT-TROSNAY	106	108	105	107	-0,9 %
LE VÉZIER	187	190	184	187	-1,6 %
MARGNY	128	133	123	124	-6,7 %
MÉCRINGES	209	213	208	212	-0,5 %
MONTMIRAIL	3 557	3 606	3 551	3 600	-0,2 %
MORSAINS	145	147	149	151	+2,7 %
RIEUX	195	200	194	199	-0,5 %
SOIZY AUX BOIS	191	191	191	191	0 %
TRÉFOLS	178	181	174	175	-3,3 %
VAUCHAMPS	350	352	341	343	-2,6 %
VERDON	199	201	198	200	-0,5 %
TOTAL CCBC	7 554	7 680	7 533	7 652	-0,4 %

LES COMPÉTENCES DE LA CCBC

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise a pour objet d'associer ses communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce les compétences obligatoires et facultatives prévues par l'article L.5214-16 du CGCT, ainsi que des compétences facultatives supplémentaires, en application de l'article L.5211-17 du CGCT. Les compétences relevant d'un intérêt communautaire ont été précisées par délibération du 11 décembre 2018.

Les compétences de la CCBC n'ont pas été modifiées en 2025, elles sont les suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE



- **1.1.** Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- **1.2.** Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



- **2.1.** Actions de développement économique, dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités territoriales
- **2.2.** Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- **2.3.** Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

3 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS



Cette compétence est exercée par la CCBC depuis le 1er janvier 2018 dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.



4

**Aménagement, entretien et gestion des aires
d'accueil des gens du voyage**



5

**Collecte et traitement des déchets des ménages et
déchets assimilés**



6

Assainissement



7

Eau

COMPÉTENCES FACULTATIVES



1

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie



2

Politique du logement et du cadre de vie



3

Création, aménagement et entretien de la voirie



4

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire



5

Action sociale d'intérêt communautaire



6

Gestion des eaux pluviales



7

Création et gestion de maisons de services au public

COMPÉTENCES FACULTATIVES SUPPLÉMENTAIRES

- | | | |
|-----------|---|--|
| 1 |  | Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. |
| 2 |  | Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements, services et activités périscolaires. |
| 3 |  | Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements, services et activités extrascolaires pour les enfants de 3 à 12 ans. |
| 4 |  | Politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire. |
| 5 |  | Déneigement des voies d'intérêt communautaire. |
| 6 |  | Contingent du SDIS. |
| 7 |  | Défense extérieure contre l'incendie. |
| 8 |  | Création et animation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. |
| 9 |  | Autorité organisatrice de la mobilité, en application de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités. |
| 10 |  | Jeunesse. |

LE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise est administrée par un Conseil communautaire, composé de 41 délégués. Les délégués sont issus de chaque commune membre de la CCBC, en fonction de leur représentation démographique, et sont élus depuis 2014 au suffrage universel direct, en fonction des règles électorales applicables à la strate de leur commune d'appartenance. Les communes ne disposant que d'un seul délégué ont automatiquement le droit à un délégué suppléant.

M. ARAQUE a démissionné de son mandat de conseiller municipal et conseiller communautaire en mars 2025. Il a été remplacé par M. Enzo JOBERTY.

COMMUNES	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
BERGÈRES SOUS MONTMIRAIL	GOHIN Delphine - Maire
BOISSY LE REPOS	WAUQUIEZ Bernard - Maire
	ROCHE Didier - 1 ^{er} adjoint
CHARLEVILLE	PASQUET Colette - Maire
	SUAU Joël - 1 ^{er} adjoint
CORFÉLIX	MARCY Philippe - Maire et Vice-Président
CORROBERT	PERDREAU Michel - Maire
FROMENTIÈRES	CONDETTE René - Maire et Vice-Président
	BRIOUX Patrick- 1 ^{er} adjoint
JANVILLIERS	HIMMESOETE Olivier - Maire
LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE	CHAUVET Raymond - Maire
LE GAULT-SOIGNY	DOUSSOT COCHET André - Maire
	PELLETIER Florence - 1 ^{ère} adjointe
	BROCARD Jean Luc - 2 ^{ème} adjoint et Vice-Président
LE THOULT TROSNAV	ROBIN François - Maire
LE VÉZIER	COUSIN Jean-Marie - Maire
MARGNY	COUSIN Claudia - Maire
MÉCRINGES	COSTELET Guillaume - Maire
MONTMIRAIL	DHUICQ Etienne - Maire et Président
	JACQUINOT Valérie - 1 ^{ère} adjointe
	ROMAIN GIRARDIN - 2 ^{ème} adjoint
	LAGRUE Brigitte - 3 ^{ème} adjointe
	CHEVRIOT Philippe - 4 ^{ème} adjoint
	MOREL Monique - 5 ^{ème} adjointe
	POISSON Pascal - 6 ^{ème} adjoint
	BENARD Elisabeth - conseillère
	BENAHMED Mohamed - conseiller
	BOCQUET Karine - conseillère
	BOUCHE Claudette - conseillère
	COLMONT Jean-Paul - conseiller

	JOBERTY Enzo - conseiller
	GARCIA RODRIGUEZ Juan - conseiller / Vice-président
	HIMMESOETE Marie Claude - conseillère
	SCHANG Jean-Pierre - conseiller
MORSAINS	LEFEVRE Philippe - Maire
RIEUX	EPINAT Laurent- Maire
SOIZY-AUX-BOIS	CLOMES Sandrine - Maire
TRÉFOLS	VIÉ Patrick - Maire et Vice-Président
VAUCHAMPS	BERAT Danielle - Maire et Vice-Présidente
	COURTEAUX Joël - 1 ^{er} adjoint
VERDON	CHAMPAGNE Stéphane - Maire

En 2025, le Conseil communautaire s'est réuni tous les un mois et demi en moyenne, soit 9 fois au total, et a voté 140 délibérations, contre 117 l'année précédente.

LA PRÉSIDENTE ET LE BUREAU

❖ LA PRÉSIDENTE

Le Président de la Communauté de communes est M. Etienne DHUICQ. En tant que pouvoir exécutif, il prépare et exécute les délibérations du Conseil communautaire. Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est le responsable des services de la Communauté de communes et la représente en justice.

Le Président a reçu des délégations du Conseil communautaire par délibération n°3093 du 9 avril 2024, pour exercer les attributions suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés à hauteur de 40 000 € HT et des accords-cadres.
- De créer, modifier, ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.
- Gestion des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.
- Décision pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- Défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines faisant partie des statuts de la CCBC et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux, lorsque le montant des dommages est inférieur à la franchise de l'assurance.
- Réaliser les tirages et les remboursements des lignes de trésorerie.
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux.
- Payer les cotisations et les contributions aux organismes extérieurs auxquels la communauté de communes adhère (syndicats, associations...).
- D'admettre en non-valeur les titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 € au maximum.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte, le cas échéant, des attributions qu'il a exercées par délégation. Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents.

LE BUREAU

Le bureau est composé du Président, et de six Vice-présidents, élus par le Conseil communautaire en son sein. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Le bureau constitue également un organe exécutif collectif de la CCBC, il est à ce titre chargé d'exécuter les délibérations prises par le conseil communautaire et d'assurer le fonctionnement courant de la CCBC. Il se réunit une fois par semaine, et agit en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le conseil. Le bureau a notamment délégation pour attribuer les marchés jusqu'à 215 00 € HT. Chacun des Vice-présidents, a en outre la charge d'un domaine de compétence particulier, qui lui a été délégué par le Président.

Composition du bureau élu le 9 avril 2024 :

- **1^{er} Vice-Président, délégué à l'environnement** : M. Patrick VIÉ,
- **2^{ème} Vice-Président délégué au développement économique, tourisme et à l'aménagement du territoire** : M. Philippe MARCY,
- **3^{ème} Vice-Président, délégué à l'eau, à l'assainissement, à la voirie communautaire et aux travaux** : M. Juan GARCIA RODRIGUEZ,
- **4^{ème} Vice-Président, délégué aux affaires scolaires et à l'enfance** : M. Jean-Luc BROCARD,
- **5^{ème} Vice-Président, délégué aux affaires culturelles, au sport et à la jeunesse** : M. René CONDETTE,
- **6^{ème} Vice-Président, délégué aux services au public et à la communication** : Mme Danielle BERAT.

LES COMMISSIONS

Les commissions constituent des groupes de travail qui ont un rôle consultatif. Elles participent à la réflexion et à l'élaboration des projets avant leur présentation en Conseil communautaire. Toutes les communes sont représentées par un délégué issu du Conseil municipal, dans chacune des commissions (5 pour la Commune de Montmirail en raison de son poids démographique). Les Maires sont membres de droit des commissions et peuvent assister à toutes les réunions.

Les commissions thématiques sont complétées :

- Par la commission d'appel d'offres, qui attribue les marchés les plus importants, conformément au Code général des collectivités territoriales et au Code de la commande publique.
- Par la commission MAPA (marchés à procédure adaptée), créée par délibération du Conseil communautaire du 9 avril 2024. Le rôle de la commission MAPA est de donner un avis et d'éclairer les choix de l'assemblée délibérante en étudiant l'analyse des offres et en proposant un classement des offres pour les marchés à procédure adaptée. Les membres sont les mêmes que la commission d'appel d'offres afin de permettre aux élus d'avoir une vision globale des marchés importants passés par la collectivité.

Tableau récapitulatif du nombre de commission organisée en 2025 :

COMMISSIONS	ÉLU EN CHARGE DE LA COMMISSION	NOMBRE DE COMMISSION
FINANCES	Etienne DHUICQ	2
ENVIRONNEMENT	Patrick VIÉ	1
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME	Philippe MARCY	0
TRAVAUX	Juan GARCIA	2
SCOLAIRE ET ENFANCE	Jean-Luc BROCARD	2
CULTURE ET SPORT	René CONDETTE	1
SERVICES AU PUBLIC, COMMUNICATION	Danielle BERAT	0
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Etienne DHUICQ	3
COMMISSION MAPA	Etienne DHUICQ	1
TOTAL		12

LE PERSONNEL

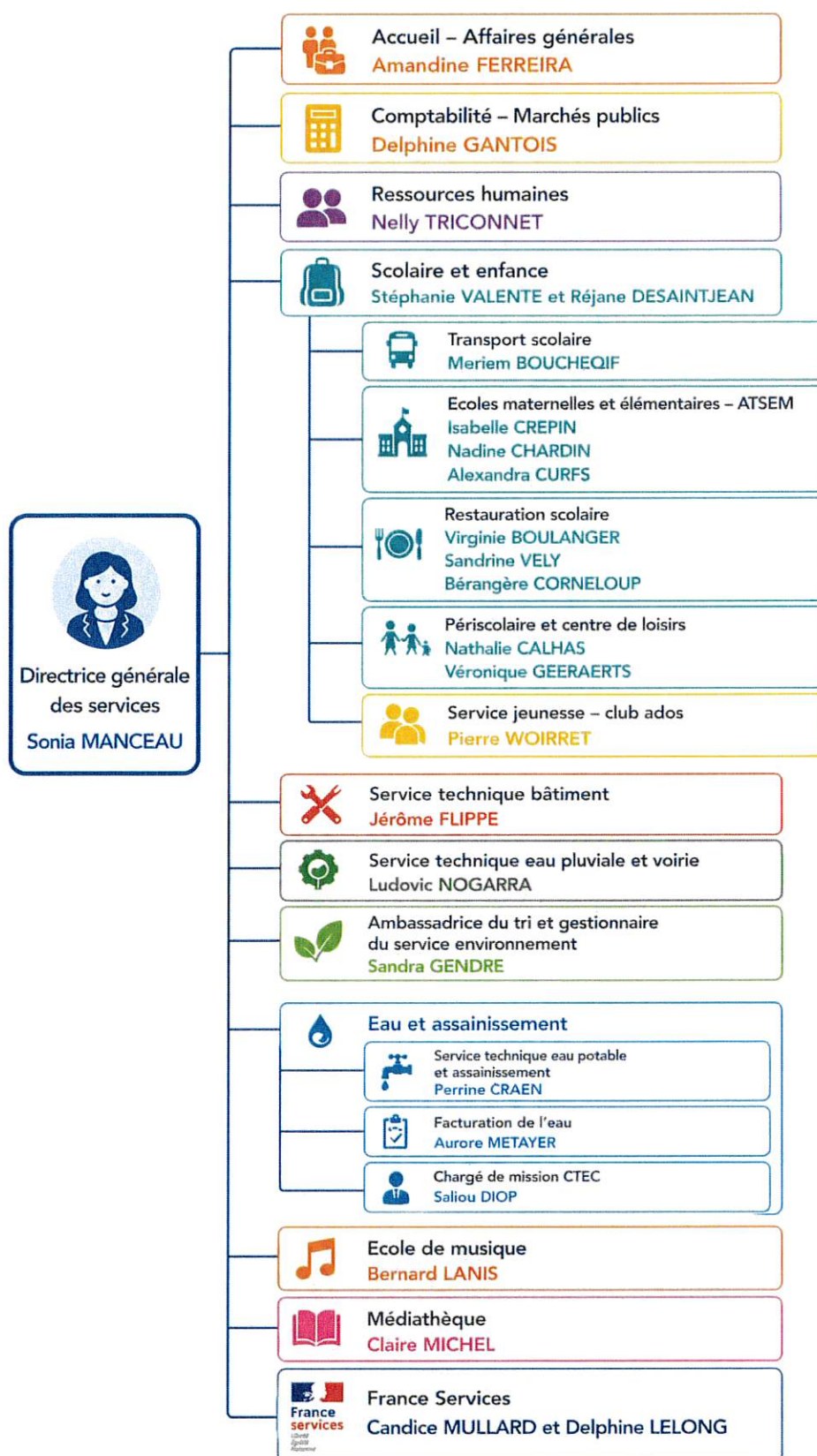
❖ LES EFFECTIFS

Le tableau des emplois comptait au 1^{er} janvier 2026, 91 emplois ouverts pour 78 emplois pourvus. 43 emplois pourvus sont des postes à temps complet, et 35 sont à temps non complet. Les emplois pourvus représentent 55,9 ETP à 35 h, et 1,54 ETP à 20 h (statut particulier des assistants d'enseignement artistique).

Détail des effectifs (emplois pourvus) au 01/01/2026 :

FILIÈRE	ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	SANITAIRE ET SOCIALE	CULTURELLE	ANIMATION	TOTAL
AGENTS TITULAIRES	9	21	6	2	10	48
AGENTS NON TITULAIRES	1	12	0	6	12	31
FILIÈRE	ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	SANITAIRE ET SOCIALE	CULTURELLE	ANIMATION	TOTAL
CATÉGORIE A	2	0	0	0	0	2
CATÉGORIE B	2	2	0	7	0	11
CATÉGORIE C	6	31	6	1	22	66
TEMPS COMPLET	8	23	5	2	6	44
TEMPS NON COMPLET	2	10	1	6	16	35
EFFECTIFS PAR FILIÈRE	10	33	6	8	22	79

❖ L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



Cet organigramme ne comprend que les responsables des services et référents des services scolaires et enfance.

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

La direction générale des services est située dans les bureaux administratifs de la CCBC au 4 rue des fosses à Montmirail. Elle est composée de 12 agents, qui sont chargés de mettre en œuvre les décisions du Conseil communautaire, du bureau, et du Président. Les principales missions de la direction consistent à diriger et coordonner les différents services de la CCBC, piloter et suivre les projets, assurer les missions transversales et services supports.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

PRÉSENTATION DES SERVICES SCOLAIRES ET ENFANCE

LES ÉCOLES

Les écoles publiques sont réparties comme suit sur le territoire de la CCBC :

- Une école maternelle et une école élémentaire à Montmirail.



École maternelle de Montmirail



École élémentaire de Montmirail

- Une école maternelle et une école élémentaire, regroupées en école primaire, à Fromentières.



École primaire de Fromentières

- Un RPID comprenant une école élémentaire à Charleville, une école maternelle et une école élémentaire à Le Gault-Soigny.



École maternelle de Le Gault-Soigny



École élémentaire de Le Gault-Soigny



École élémentaire de Charleville

La compétence fonctionnement des écoles comprend tout ce qui est nécessaire et contribue au bon fonctionnement des écoles, et notamment, sans que cette liste soit exhaustive : mise à disposition des ATSEMS et personnel d'entretien, fournitures scolaires, fourniture des fluides, nettoyage des locaux, cours de natation, subventions des voyages et sorties scolaires, subventions aux coopératives scolaires et associations de parents d'élèves, etc...

❖ LES EFFECTIFS

Rentrée de septembre 2025 :

ÉCOLES	NOM DU DIRECTEUR (RICE)	EFFECTIF TOTAL	DE LA CCBC	HORS CCBC	NB DE CLASSES
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES					
MONTMIRAIL	Nathalie BOUCHE	236	190	46	10
FROMENTIÈRES	Cécile DUPIRE	75	74	1	3,5
CHARLEVILLE	Elodie GUILBOT	37	37	0	2
LE GAULT SOIGNY (CP-CE1)	Ludovic MATHE	30	30	0	1,5
ÉCOLES MATERNELLES					
MONTMIRAIL	Karine BOCQUET	119	97	22	5
FROMENTIÈRES	Cécile DUPIRE	39	38	1	1,5
LE GAULT SOIGNY	Ludovic MATHE	32	32	0	1,5
ETABLISSEMENT JEANNE D'ARC					
MATERNELLE	Emilie LIABEUF LEMAÎTRE	65	40	25	3
ÉLÉMENTAIRE	Emilie LIABEUF LEMAÎTRE	101	57	44	4
COLLÈGE	Emilie LIABEUF LEMAÎTRE	130	76	54	7
COLLÈGES PUBLIC					
COLLÈGE DE LA BRIE CHAMPENOISE	Sylvie DARGEIN	318	222	96	
TOTAL ÉLÈVES		1182	893	289	-

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire de la CCBC est composé de 4 sites :

- La cantine de l'école maternelle de Montmirail.
- La cantine de l'école élémentaire de Montmirail qui accueille également les enfants inscrits en centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances.
- La cantine de l'école Fromentières qui accueille les maternelles et les élémentaires de l'école.
- La cantine de l'école de Le Gault-Soigny, qui depuis septembre 2018, accueille les élémentaires et les maternelles de l'ensemble du RPID Le Gault-Soigny / Charleville, dans la salle Garlande mise à disposition par la commune. Une navette fonctionne entre les deux écoles le midi, pour transporter les enfants vers la cantine.



Self de la cantine de l'école élémentaire de Montmirail

Les repas sont livrés en liaison froide pour les trois cantines par la société API, titulaire du marché depuis septembre 2025.

❖ LES EFFECTIFS

Rentrée de septembre 2025 :

SITE DE RESTAURATION SCOLAIRE	EFFECTIFS
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE MONTMIRAIL	190
ÉCOLE MATERNELLE MONTMIRAIL	90
ÉCOLE DE FROMENTIERES	82
RPID LE GAULT-CHARLEVILLE	78
TOTAL	440

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre de sa compétence transport scolaire, la CCBC coordonne le service avec la Région Grand-Est. L'organisation et la gestion de premier rang est assurée par la Région Grand-Est, qui contractualise avec les transporteurs, pour assurer le service.

Depuis 2021, le transport des élèves est assuré par PROCARS et par le SIS de Sézanne. La Région Grand Est finance intégralement le coût du transport scolaire pour les enfants de primaire. En 2025, la Région Grand Est a décidé d'augmenter les tarifs du transport scolaire. La CCBC a maintenu la prise en charge voté en janvier 2021 de 82 € par élève. Le reste à charge des familles depuis septembre 2025 s'élève à 23 € par an pour les élèves ayant-droit, et à 91 € pour les élèves non ayant-droit.

La CCBC assure également la surveillance dans les cars scolaires, par le biais de 10 agents à temps non complet. La CCBC récupère une partie des charges générées par le service transport scolaire (frais administratifs et charges de personnel) sur les communes extérieures de Seine et Marne et de l'Aisne qui utilisent les circuits.

❖ LES EFFECTIFS

ÉCOLES	EFFECTIFS 2025
MATERNELLE DE MONTMIRAIL	28
ÉLÉMENTAIRE DE MONTMIRAIL	72
ÉLÉMENTAIRE DE JEANNE D'ARC	29
ÉCOLE DE FROMENTIÈRES	55
RPID LE GAULT/CHARLEVILLE	63
COLLEGES	EFFECTIFS 2025
COLLÈGE DE LA BRIE CHAMPENOISE	191
COLLÈGE JEANNE D'ARC	60
TOTAL	498

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Chaque pôle scolaire propose un accueil périscolaire matin et soir. Les structures d'accueil sont situées à :

- L'école maternelle de Montmirail.
- A proximité de l'école élémentaire de Montmirail.
- L'école de Fromentières.
- L'école de Le Gault-Soigny.

La structure près de l'école élémentaire de Montmirail dénommée « l'île aux enfants » fonctionne également en tant qu'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

❖ LES EFFECTIFS

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	EFFECTIFS MOYENS
PÉRISCOLAIRE MATERNELLE MONTMIRAIL	26
PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE DE MONTMIRAIL	40
PÉRISCOLAIRE ÉCOLE DE FROMENTIÈRES	20
PÉRISCOLAIRE LE GAULT	28
TOTAL	114

LE CENTRE DE LOISIRS « L'ILE AUX ENFANTS »

La CCBC accueille les enfants les mercredis, et pendant les vacances scolaires, dans le centre « l'île aux enfants », située 28 rue du faubourg de Paris à Montmirail.

Horaires d'ouverture : 7 h 15 à 18 h 00



❖ LES EFFECTIFS

CENTRE DE LOISIRS MONTMIRAIL	NOMBRE MOYENS D'ENFANTS ACCUEILLIS
MERCREDIS	55
PETITES VACANCES	50
JUILLET	45
AOÛT	34

❖ LE SÉJOUR VACANCES

Le centre de loisirs organise chaque année un séjour vacances pour les enfants de 7 à 12 ans vers des destinations variées (la montagne, la mer ...). Ces séjours permettent aux enfants de découvrir une autre région et pratiquer des activités sportives et culturelles.



PRÉSENTATION DU SERVICE JEUNESSE ET DU « CLUB ADOS »

La CCBC a mis en place depuis janvier 2024, un service jeunesse et un club ados qui accueille les adolescents de 11 à 16 ans et est provisoirement installé dans l'ancienne école maternelle de Montmirail. Une équipe de trois animateurs diplômés BPJES et BAFA assure l'encadrement des jeunes. Le responsable de la structure assure également une présence régulière au collège de la Brie Champenoise, grâce à l'implication du principal et de l'équipe éducative du collège dans le projet jeunesse de la CCBC.

L'accueil des jeunes au sein du club ados s'articule autour de temps d'accueil libre, et d'activités diversifiées. L'inscription au club ados est gratuite, seules quelques sorties sont payantes.

Horaires d'ouverture : Le club ado est ouvert les mercredis de 14 h à 17 h 30, les samedis de 13 h 30 à 17 h 30 et pendant les vacances scolaires de 13 h 30 à 17 h 30.

PRÉSENTATION DES SERVICES CULTURELS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque est installée au Centre La Rochefoucauld, rue Saint Vincent de Paul à Montmirail. Le bâtiment appartient à la Ville de Montmirail qui met à disposition de la CCBC, le 1^{er} étage. Elle dispose de 273 m², de 40 places assises, et propose 3 espaces différents (bébés-lecteurs, jeunesse et adulte). L'inscription est gratuite, et permet d'emprunter des ressources diverses : livres, revues, CD, DVD, jeux... La médiathèque comprend également un espace équipé d'ordinateurs dédiés au public.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Jeudi : 14 h - 18 h

Vendredi : 14 h - 18 h

Samedi : 9 h 30 - 12 h 30



La médiathèque a mis en place des partenariats réguliers avec les crèches, le RPE, les écoles du territoire, le collège de la Brie Champenoise, le centre de loisirs, le centre médico-psycho-pédagogique, l'association « Jeux, Tu, On Joue ». La bibliothèque départementale de la Marne (BDM) est un partenaire essentiel de la Médiathèque et soutient son fonctionnement en permettant notamment l'accès au fonds documentaire départemental et à des animations culturelles gratuites.

❖ FONDS DOCUMENTAIRE

En 2025, la médiathèque a fait l'acquisition de :

- 492 livres (289 adultes et 203 jeunesses)
- 39 abonnements (20 adultes, 19 jeunesses)
- 15 jeux de société
- 44 DVD

Le fond appartenant à la médiathèque est complété par les documents prêtés par la BDM, dont le catalogue est accessible en ligne.

Une mise en valeur du fonds documentaire est faite tout au long de l'année par une présentation autour d'un thème d'actualité internationale, nationale ou locale. Un fonds « dys » a été créé à la demande des enseignants.

❖ FRÉQUENTATION ET ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPRUNTEURS

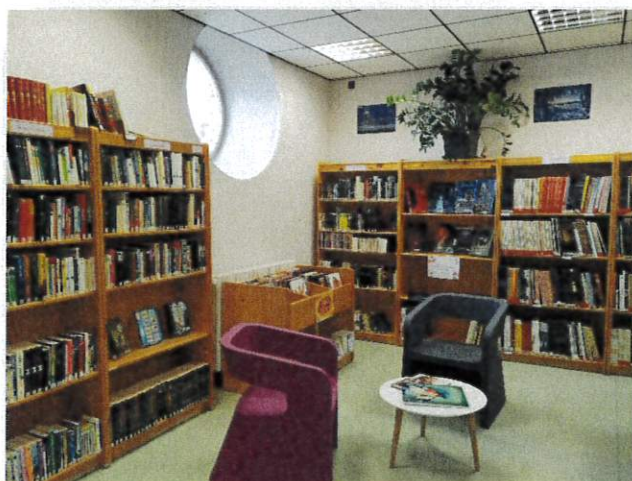
Evolution du nombre de nouveaux inscrits :

ANNÉES	CATÉGORIES				TOTAL NOUVEAUX INSCRITS
	JEUNES	ADULTES	COLLECTIVITÉS	ASSOCIATIONS	
2023	128	122	7	-	257
2024	108	107	3	-	218
2025	78	98	2	2	180

Evolution du nombre d'emprunteurs actifs :

ANNÉES	CATÉGORIES				TOTAL NOUVEAUX INSCRITS
	JEUNES	ADULTES	COLLECTIVITÉS	ASSOCIATIONS	
2023	286	275	40	-	601
2024	307	315	33	-	655
2025	284	348	29	2	663

L'équipe de la médiathèque propose régulièrement des animations (heure du conte, moments des tous petits, ateliers d'été...) ainsi que des expositions.



L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique est située au 28 rue du faubourg de paris à Montmirail.



L'école propose différents cours et disciplines :

- Cours d'éveil pour les enfants de 3 à 5 ans.
- Cours d'initiation musicale pour les enfants de 6 à 7 ans.
- Cours d'instruments individuels pour les enfants à partir de 8 ans et pour les adultes, avec un choix assez large : piano, guitare, flûte traversière, clarinette, saxophone, batterie, percussions.
- Ateliers et ensemble collectifs : Orchestre junior et Brass Ensemble.
- Atelier de musiques actuelles.

L'ESPACE CULTUREL ANDRÉ GUYOT

L'espace André Guyot est composé de 10 salles (dont 1 salle informatique, 1 salle de théâtre, 1 salle polyvalente, des salles de danse, etc...), sur 3 étages. L'espace André Guyot est principalement utilisé pour les activités de l'Espace Loisir Culture. Deux salles sont réservées pour l'école de musique, une salle pour l'Union musicale et une pour le centre de loisirs. L'espace culturel André Guyot est mis à disposition des associations à titre gracieux, et l'ELC bénéficie d'une convention d'occupation de longue durée.



Les activités proposées par l'ELC dans cet espace sont très variées : ateliers (Histoire et patrimoine, couture, BD, peintures...), spectacles (théâtre, danse...), culture (sorties culturelles, café philo ...), sport (danses diverses, yoga, escalade, fitness...), cours divers (anglais, arabe, italien, informatique ...).

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La CCBC assure l'entretien des équipements sportifs au titre de sa compétence en matière d'équipements sportifs. Les équipements gérés par la CCBC sont les suivants : le complexe sportif de Montmirail, le gymnase de l'école élémentaire, la salle de judo à Montmirail, le terrain de foot de Le Gault-Soigny.

LE COMPLEXE SPORTIF DE MONTMIRAIL - 12 RUE DU PETIT SAINT-LAZARE

A l'intérieur du gymnase intercommunal, les équipements disponibles sont les suivants :

- 1 terrain de basket,
- 1 terrain de handball,
- Plusieurs terrains de badminton.

Le gymnase intercommunal est utilisé par les écoles (groupe scolaire Jeanne d'arc et collège de la Brie Champenoise), le Badminton club, le Sporting club, l'Avenir Montmirail basket, le Foyer rural Margny-Corrobort-Verdon pour l'athlétisme, et une fois par an par le judo pour le critérium.

Le complexe sportif propose à l'extérieur :

- 1 terrain d'honneur,
- 1 terrain d'entraînement,
- 1 terrain de foot à sept,
- 1 terrain de basket,
- 1 plateau sportif pour la pratique de l'athlétisme (javelot, disque, saut en hauteur, saut en longueur...),
- 7 terrains de pétanque.



LES COURS DE TENNIS - 12 RUE DU PETIT SAINT-LAZARE A MONTMIRAIL

Nombre de courts de tennis :

- 3 terrains couverts,
- 2 terrains extérieurs adultes,
- 1 mini-terrain extérieur pour les jeunes.

Les terrains de tennis ont été construits et financés par l'association Tennis Club Montmiraillais, avec le soutien de la CCBC et de divers financeurs.



BOULODROME - 12 RUE DU PETIT SAINT LAZARE A MONTMIRAIL



LE GYMNASE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 26 RUE DU FAUBOURG DE PARIS A MONTMIRAIL

Le gymnase de l'école élémentaire est utilisé en dehors du temps scolaire par le Sporting club de Montmirail, l'ELC, le Kitsune Karaté club.



LE DOJO - 18 RUE JEANNE D'ARC A MONTMIRAIL

A disposition :

- 1 salle de judo,
- 1 salle de musculation « Philippe Lebreton ».



LE TERRAIN DE FOOTBALL A LE GAULT-SOIGNY



PRÉSENTATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques de la CCBC sont situés au 11 rue de Beaumont à Montmirail. Les principales missions assurées par les agents techniques sont les suivantes :

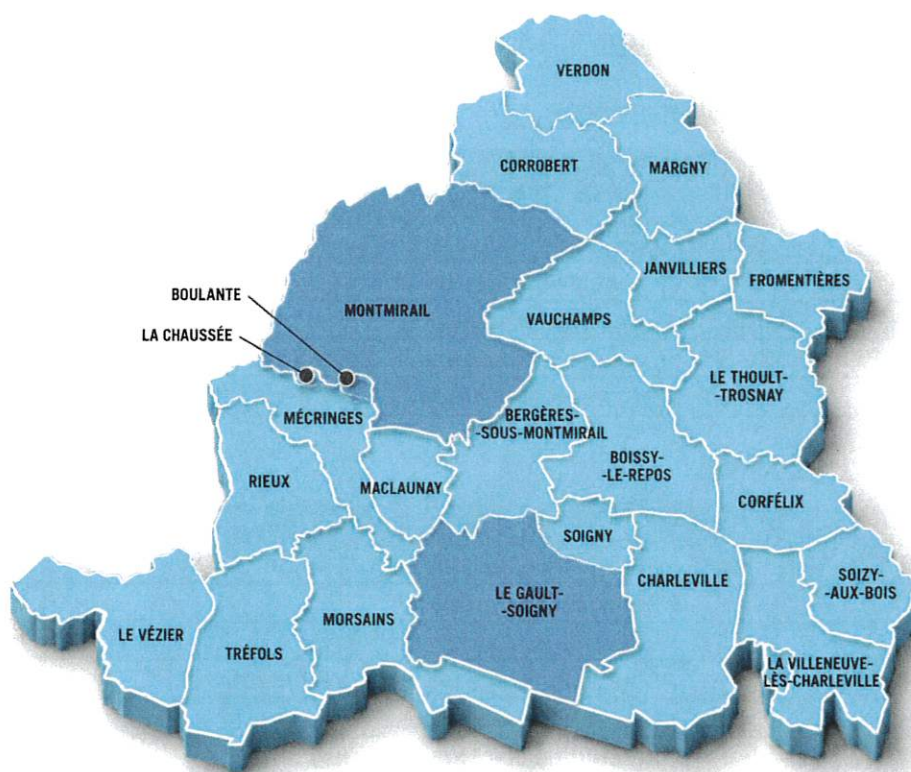
- Astreinte hivernale : déneigement des voies d'intérêts communautaires.
- Intervention lors d'orage et de phénomène météorologique.
- Entretien des voiries (entretien des ouvrages d'art, traverses de chaussée, peinture routière, différents marquages, préparation avant enduisage, pose de signalisation sur demande des maires ...).
- Entretien des espaces verts, fauchage de tous les sites de la CCBC (château d'eau, station, lieux communautaires ...).
- Entretien des regards, fosses, caniveaux pour le bon écoulement des eaux pluviales ou usées.
- Entretien des bâtiments communautaires et des écoles.
- Accompagnement de sécurité aux entrées d'école, entretien des abris bus.
- Soutien aux associations et communes membres, prêt de matériel pour l'organisation de différentes manifestations (apport de bacs, barrières et autres panneaux de signalisation temporaire, installation scène ...).
- Nettoyage des colonnes à verres des 20 communes et livraison de bacs de collecte des ordures ménagères.
- Entretien du matériel et nettoyage (véhicules, matériel thermique ...).

PRÉSENTATION DES SERVICES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

L'EAU POTABLE

La CCBC est compétente pour assurer le traitement et la distribution publique de l'eau potable, ainsi que l'exploitation, l'entretien, et le renouvellement des installations. Le service public de distribution d'eau potable est assuré en régie sur la commune de Montmirail et Le Gault-Soigny (à l'exception du hameau de Soigny rattaché au contrat de délégation).

Le service en régie est assisté par l'entreprise VEOLIA, qui intervient dans le cadre d'un marché de prestations de services, pour assurer les entretiens et réparations nécessitant des équipements et/ou compétences que la CCBC ne possède pas en interne. VEOLIA intervient sur commandes de la CCBC, sur le secteur de Montmirail et Le Gault-Soigny. Le reste du territoire est géré par SUEZ, par le biais d'un contrat de délégation de service conclu en janvier 2022, pour une durée de 7 ans. Le délégataire assume, dans ce cadre, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement (en fonction des dispositions contractuelles) des biens affectés au service délégué. Les travaux et gros investissements restent à la charge de la CCBC. La relève des compteurs est directement effectuée par les agents des services de SUEZ une fois par an.



SUEZ

09 77 408 408 (information, facturation)
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi
de 8h à 13h

urgence **09 77 401 120** (fuite, coupure
d'eau,...) 7j/7 et 24h/24

CCBC

03 26 81 00 37

urgence **03 26 81 36 61**

Numéro astreinte (soir et week-end) CCBC
07 88 81 75 59

INVENTAIRE DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DU SERVICE

❖ Territoire en régie

Les installations de production et de traitement :

SITE	TYPE
MONTMIRAIL	
Station les Egremonts	1 source / 2 pompes
Station de pompage Les Courbes	3 forages
LE GAULT-SOIGNY	
Station de pompage	2 forages

Les châteaux d'eau et les réservoirs :

SITE	DESCRIPTION	CAPACITÉ
MONTMIRAIL - Château d'eau	Réservoir sur tour	250 m ³
MONTMIRAIL - Château d'eau	2 Réservoirs semi-enterrés	2 x 350 m ³
L'ÉCHELLE - Château d'eau	Réservoir sur tour	90 m ³
MONTMIRAIL - Source les Egremonts	2 Réservoirs semi-enterrés	300 m ³ et 150 m ³
LE GAULT-SOIGNY - Château d'eau	Réservoir sur tour	90 m ³

❖ Territoire en délégation

Les installations de production et de traitement :

COMMUNE	DESCRIPTION	CAPACITÉ (m ³ /j)
CHARLEVILLE	Station de pompage, réservoir de Charleville	264
LE THOULT-TROSNAV	Station de pompage de Le Thoult Trosnav	600
MORSAINS	Station de pompage Morsains	800
SOIZY-AUX-BOIS	Station de pompage, surpresseur, réservoir de Soizy aux bois	120
VERDON	Station de pompage de Verdon	432

Les châteaux d'eau et les réservoirs :

COMMUNE	DESCRIPTION	CAPACITÉ (m ³)
BERGÈRES SOUS MONTMIRAIL	Réservoir de Bergères sous Montmirail	380
CORFÉLIX	Réservoir de Corfélix	50
CORROBERT	Réservoir de Corrobert	120
FROMENTIÈRES	Réservoir, forage (secours) à Fromentières	150
JANVILLIERS	Réservoir de Janvilliers	180
LE THOULT-TROSNAV	Réservoir de Le Thoult-Trosnav	110
LE VÉZIER	Réservoir Le Vézier	180
MORSAINS	Réservoir de Leuze - Morsains	400
VERDON	Réservoir de Verdon	200

Les stations de pompage et de relevage :

COMMUNE	DESCRIPTION
CORROBERT	Surpresseur Les fourneaux de Corrobert
MARGNY	Réservoir, surpresseur de Margny
RIEUX	Station de surpression de Tréfols - Rieux

Les traitements et contrôles de qualité d'eau sur le réseau :

COMMUNE	DESCRIPTION
LA VILLENEUVE LÈS CHARLEVILLE	Chloration sur réseau de La Villeneuve lès Charleville

Les données techniques et toutes les informations détaillées sur les ressources, les volumes produits et facturés, le nombre d'abonnés, les rendements de réseaux, les opérations d'entretien, etc...) sont disponibles dans le rapport annuel 2025 de la CCBC sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, et dans le rapport annuel 2025 du délégataire.

DÉFENSE INCENDIE

❖ INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS

La compétence défense incendie comprend le contrôle et l'entretien de tous les points d'eau incendie du territoire. Ils sont réalisés en régie par un agent du service de l'eau.

Répartition des points d'eau incendie par communes :

COMMUNES	NOMBRE DE PEI
BERGÈRES SOUS MONTMIRAIL	7
BOISSY LE REPOS	7
CHARLEVILLE	2
CORFÉLIX	0
CORROBERT	1
FROMENTIERES	10
JANVILLIERS	5
LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE	1
LE GAULT SOIGNY	8
LE THOULT TROSNAY	5
LE VEZIER	1
MARGNY	1
MECRINGES	1
MONTMIRAIL	67
MORSAINS	0
RIEUX	0
SOIZY AUX BOIS	0
TREFOLS	2
VAUCHAMPS	11
VERDON	1
TOTAL	130

L'inventaire initial a été réalisé en 2021, il est régulièrement mis à jour lors de l'installation de nouveau point d'eau incendie. Tous les points d'eau et leur état d'usage (disponible, indisponible ou emploi restreint) sont mis en ligne sur le système d'information géographique du SDIS de la Marne.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

La CCBC assure la collecte et le traitement des eaux usées de la commune de Montmirail (y compris les hameaux de Hochecourt, l'Echelle le Franc, Courbeteaux, Mondant, et une partie du hameau de Fontaine-Essarts), et des communes de Janvilliers, Rieux et de Vauchamps (rues de l'Eglise et de la Victoire).

Le service de l'assainissement est géré en régie. Les données techniques (les équipements, les opérations d'entretien, le nombre d'abonnés...) concernant les réseaux sont disponibles dans le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

❖ INVENTAIRE DES STATIONS

SITE	TYPE	CAPACITÉ
MONTMIRAIL		
Station d'épuration	Boues activées à aération prolongées	5 500 EH
Station de traitement Courbeteaux - rue des arbuscs	Fosse avec filtre drainé vertical	35 EH
Station de traitement Courbeteaux - chemin du petit pont	Fosse avec filtre drainé vertical	80 EH
MÉCRINGES		
Station de traitement Hochecourt	Filtre à sable	120 EH
RIEUX		
Station de traitement Fontaine Armée	Filtre à sable	40 EH
Station de traitement Montrobert	Filtre à Roseaux	130 EH
JANVILLIERS		
Station de traitement	Micro-station avec lit fixé immergé, aéré	150 EH
VAUCHAMPS		
Station de traitement	Filtre à roseaux	400 EH

En 2025, 48 contrôles de conformité du branchement à l'assainissement collectif (dont 41 conformes et 7 non conformes) ont été réalisés en régie par les agents du service.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

La CCBC est compétente pour réaliser le contrôle des installations individuelles dans le cadre du SPANC.

Les contrôles d'assainissement donnent lieu au paiement par les usagers d'une redevance de 100 € par contrôle.

En 2025, 42 contrôles de système d'assainissement individuel (dont 18 conformes et 24 non conformes) ont été effectués en régie par les agents du service.

SERVICE ENVIRONNEMENT

La CCBC assure dans le cadre de cette compétence : la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et du tri, ainsi que la collecte du verre en apport volontaire et des cartons. Elle gère également une déchetterie située à Maclaunay (hameau de Montmirail).

L'ambassadrice du tri gère le service environnement et est à la disposition des usagers, pour les questions ou réclamations relatives au service des déchets ménagers et assimilés.

Ce service est financé par la TEOM dont le taux est fixé à 14 % depuis 2018. Toutes les données concernant le service sont disponibles dans le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

LA DÉCHETTERIE

La CCBC possède une seule déchetterie sur son territoire. Elle se situe dans le hameau de Maclaunay, sur la commune de Montmirail. Sa gestion est assurée par la société SUEZ, pour le compte de la Communauté de Communes.



L'accès à la déchetterie est gratuit pour les habitants de la CCBC. Les habitants des communes de Dhuys et Morin en Brie, et Rozoy-Belleville y ont également accès, la CCBC ayant signé une convention financière avec la CARCT à cet effet. Les apports en déchetterie sont limités à 1 m³ par semaine, par foyer, et par type de déchet, pour les particuliers.

L'accès des professionnels est subordonné à l'achat de tickets, disponibles dans les bureaux administratifs de la CCBC. Le ticket est facturé 25 € pour le dépôt en déchetterie d'1 m³ de déchets. Les déchets artisanaux et commerciaux sont acceptés à titre payant dans la limite d'1 m³ par semaine et par type de déchets (à l'exception des DDS limités à 0,5 m³).

Toutes les informations concernant la gestion et la collecte des déchets sont consultables dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2025.

❖ HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

HORAIRES D'HIVER

01 NOVEMBRE AU 31 MARS :

LUNDI, MARDI, MERCREDI : 13H00-18H30

SAMEDI : 9H00-12H00 ET 13H00-18H00

DIMANCHE : 9H00-12H00

HORAIRES D'ÉTÉ

01 AVRIL AU 31 OCTOBRE :

LUNDI, MARDI, MERCREDI : 13H30-19H00

SAMEDI : 9H00-12H00 ET 13H30-18H30

DIMANCHE : 9H00-12H00

❖ PLAN DE LA DÉCHETTERIE ET TYPE DE DÉCHETS COLLECTÉS

UNE QUESTION ? UN DOUTE ?
Contactez notre ambassadrice du tri
06 72 87 99 09
ambassadrice@cc-briechampenoise.fr

ÉDITION 2021

Pour faciliter mon passage, j'organise le chargement de mon véhicule en fonction de la disposition des bennes et contenants de la déchetterie.

benne n° 2 ou 3 TOUT-VENANT 	benne n° 4 ou 5 VÉGÉTAUX, DÉCHETS VERTS 	benne n° 6 FERRAILLE MÉTAUX 	conteneur 7 VÊTEMENTS linge de maison, maroquinerie, chaussures
conteneur 8 CARTONS APLATIS livres, papier, journaux, revues, magazines 	cuves 9 HUILES DE VIDANGE ET VÉGÉTALES 	contenants 10 AMPOULES LED ET NÉONS sauf ampoules à filaments 	contenants 11 PILES ET BATTERIES
contenant 12 DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX 	casiers et aire de stockage 13 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES 	benne n° 14 GRAVATS sauf plâtre, placo et béton cellulaire à trier dans le Tout-Venant 	benne n° 15 MEUBLES À déposer à l'intérieur de la benne

FRANCE SERVICES MONTMIRAIL

L'espace France services de Montmirail qui est porté et financé par la CCBC a été labellisé au titre de la Charte nationale France services, dès son ouverture en janvier 2022. Cette labellisation ouvre droit à une subvention de fonctionnement forfaitaire attribuée par l'Etat et provenant du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et du fonds national France services. L'Etat a financé la structure à hauteur de 55 000 € en 2025, sur un budget total de 99 000 €. Le solde est intégralement financé par la CCBC.

Les agents France services ont accompagné 6 165 usagers en 2025, soit plus de 25 dossiers traités chaque jour.

Pour rappel, la CCBC a un partenariat avec l'ensemble des partenaires nationaux ayant signé la Charte France services : DGFIP, POLE EMPLOI, CAF, CPAM, DÉFENSEUR DES DROITS, CDAD, MSA, CARSAT, LA POSTE.

La CCBC a également signé une convention avec les partenaires locaux suivants : CLIC, conseillère numérique du PETR du Pays de Brie et Champagne, MISSION LOCALE, SUEZ, MDPH, déléguée départementale du défenseur des droits.



BILAN DES ACTIONS

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE TOURISME

AVIS SUR LE PROJET DU SCoT DU PETR DU PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE

Le Conseil communautaire, par délibération du 03 juin 2014 a décidé de s'engager dans une démarche partagée visant à l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT), à l'échelle du territoire du Pays de Brie et Champagne, et a demandé au PETR d'en être la structure porteuse.

Après avoir modifié ses statuts, et conformément aux souhaits des 3 EPCI le composant, le PETR du Pays de Brie et Champagne a prescrit l'élaboration d'un SCoT sur son périmètre, en mars 2017. Le PETR a réalisé un travail conséquent en associant l'ensemble des collectivités territoriales et des acteurs concernés par l'élaboration du SCoT, qui est un document de planification et d'urbanisme définissant les grandes orientations d'aménagement pour un territoire, sur le long terme.

Les principaux documents faisant partie du Scot et les axes d'aménagement retenus par ce projet sont :

- D'un projet d'Aménagement Stratégique (PAS), décliné en 3 axes :
 - Garantir un développement territorial équilibré en s'appuyant sur un réseau de centralités,
 - Renforcer l'attractivité économique en valorisant les atouts locaux,
 - Préserver et valoriser les caractéristiques identitaires du territoire.
- D'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) document opposable, qui décline la stratégie du PAS en orientations et objectifs permettant de la mettre en œuvre. Le DOO se décompose en 65 prescriptions et 34 recommandations (mesures volontaires), qui devront être intégrées dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU(i) et Cartes communales).
- Le DOO comprend par ailleurs le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) prévu par les textes. Les prescriptions et recommandations du DOO sont regroupées en 3 parties, elles-mêmes découpées en chapitres thématiques :
 - Partie 1 : Affirmer l'organisation équilibrée du territoire, image de marque du territoire,
 - Partie 2 : Les grands équilibres de l'urbanisation,
 - Partie 3 : Les grands équilibres entre espaces urbains, agricoles et naturels.

Le Conseil communautaire a émis un avis favorable sur le projet de SCoT du PETR du Pays de Brie et Champagne le 04 juin 2025. Après consultation de toutes les personnes publiques associées, de l'autorité environnementale et après enquête publique, le SCoT a été définitivement approuvé par délibération du PETR le 17 décembre 2025. Les prescriptions du SCoT sont opposables et devront être intégrées dans les documents d'urbanisme locaux.

CESSION DE PARCELLES EN ZI DE MONDANT

En 2025, la CCBC a vendu un peu plus de 1,2 Hectares de terrain dans la zone de Mondant, afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises ou l'extension d'activités existantes.

CESSIONS PARCELLES	SUPERFICIE PARCELLE	PRIX DE VENTE AU M ²	RECETTE TOTALE (HT)
SCI DE LA VALLÉE			
ZN 235	3 207 m ²	15 € HT/m ²	48 105 €
SAS DCDT DEMENAGEMENT			
ZN 243	1 760 m ²	15 € HT/m ²	26 400 €
EURL VIGNOT PEINTURE /PUIS CHANGEMENT NOM SOCIETE SCI LEVI			
ZN 243	1 870 m ²	15 € HT/m ²	28 050 €
SCI DES COUDRIERS			
ZN 260	680 m ²	15 € HT/m ²	80 670 €
ZN 251	499 m ²		
ZN 222	940 m ²		
ZN 221	1 060 m ²		
ZN 259	1 569 m ²		
ZN 257	630 m ²		

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour a été instaurée sur le territoire de la Communauté de communes de la Brie Champenoise, par délibération n°2997 du 05 juin 2023. Cette taxe est applicable depuis le 1^{er} janvier 2024. Elle est payable par les touristes et est collectée par les hébergeurs qui la reverse ensuite à la CCBC.

Le Département de la Marne a instauré une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour de 10 %, à compter du 1^{er} janvier 2026, qui s'ajoute à la taxe perçue par les hébergeurs pour le compte de la CCBC. La CCBC est chargée de recouvrer la taxe additionnelle pour le compte du Département et de lui reverser à la fin de la période de perception.

Le Conseil communautaire a décidé en 2025 :

- D'augmenter les tarifs de la taxe de séjour votés en 2023 pour suivre l'indexation du barème national qui fixe les tarifs planchers et plafonds de la taxe de séjour, et qui évolue chaque année en fonction de l'inflation (+1,8 % au 1^{er} janvier 2026).
- De préciser le montant de la taxe additionnelle départementale qui s'ajoute aux tarifs communautaires, pour favoriser la lisibilité des hébergeurs et des touristes.

A compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs de taxe de séjour applicables à chaque catégorie d'hébergement sont les suivants :

Catégories d'hébergement	Tarif CCBC par personne et par nuitée	Taxe additionnelle Département 10%	Tarifs TAD inclus
Palaces	2,65 €	0,27 €	2,92 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,83 €	0,18 €	2,01 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,32 €	0,13 €	1,45 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,92 €	0,09 €	1,01 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,71 €	0,07 €	0,78 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,61 €	0,06 €	0,67 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,51 €	0,05 €	0,56 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 3,5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. La taxe additionnelle départementale s'ajoute à la taxe de séjour communautaire (10 %).			

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2026-2028 DE L'OTMR

La convention d'objectifs et de financements en vigueur avec l'OTMR prenant fin le 31 décembre 2025, le Conseil communautaire, par délibération du 3 décembre 2025, l'a renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans, pour assurer la continuité des missions de service public assumées par l'OTMR dans le domaine du tourisme.

Dans le cadre de cette convention, la CCBC délègue à l'OTMR les missions suivantes :

- Accueil et information.
- Promotion du territoire.
- Promotion de produits et services touristiques.
- Organisation de manifestations.
- Représentation du territoire de la CCBC.
- Missions de conseil.

En contrepartie, l'OTMR reçoit une subvention de fonctionnement, soit 57 200 € en 2025, plus une subvention complémentaire de 6 350 €, versée depuis 2023 et destinée à soutenir le financement d'un poste d'assistant de communication à temps non complet.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ACTION DE SENSIBILISATION SUR LE TRI DES DÉCHETS

L'ambassadrice du tri - gestionnaire du service environnement a communiqué sur les thématiques du tri et des déchets tout au long de l'année sur les supports d'information suivants :

- Articles parus dans le bulletin intercommunal (biodéchets, déchets DDS, conseils de tri...).
- Diffusion sur l'application Panneau Pocket des comptes rendus de chaque caractérisation et des informations sur les nouvelles collectes mise en place sur le territoire.

Les événements importants et changements majeurs à retenir dans ce domaine sont les suivants :

- Opération « J'aime la nature propre » : Les 14 et 15 mars, sous l'égide de la fédération marnaise de chasse. Ramassage des déchets avec les CP et CM de l'école primaire de Montmirail ainsi que le groupe des scouts de Montmirail.
- 4^{ème} opération « Nettoyons les rues de Montmirail » : Les 19 mai et 4 juin dernier, les trois classes de 5^{ème} du collège, sont allés ramasser les déchets dans les rues de la ville, pendant leurs cours de sport. Le 19 mai, les 5^{ème} C ont collecté 6,5 kg de déchets. Le 4 juin ce sont les élèves de 5^{ème} A qui ont fait la plus grosse récolte : 28 kg de déchets ramassés. Puis les élèves de 5^{ème} B ont amassé 18 kg de déchets.
- 2 Visites du centre de traitement des déchets de la Marne.
- Journée nature et développement durable le 27 mai sur le thème le compostage. A destination des élèves de l'école primaire de Montmirail.
- Exposition « Que deviennent nos appareils électriques usagés ? » du 22 au 30 novembre : exposition tout public à l'office de tourisme.

Toutes les informations concernant l'activité du service environnement et la gestion des déchets sont consultables dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2025.



Ramassage des déchets le 4 juin



VISITE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE LA MARNE

Visite gratuite ouverte à toute personne résidant sur le territoire de la CCBC.

Inscription auprès de l'ambassadrice du tri souhaitable avant le 6 octobre.



2 dates au choix

- × lundi 13 octobre
- × lundi 20 octobre

départ en autocar 12h30 - CCBC

Renseignements et inscription : 06 72 87 99 09
ambassadrice@cc-briechampenoise.fr

Visites du centre de tri

CONVENTION AVEC LA CCSSOM POUR L'UTILISATION DE LA DÉCHETTERIE DE SEZANNE PAR LES HABITANTS DE SOIZY AUX BOIS

La CCBC a conclu une convention avec la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais, pour autoriser l'accès des habitants de la commune de Soizy aux Bois, à la déchetterie de Sézanne. Cette convention répond à une demande des habitants de Soizy aux Bois et à une logique de proximité de cette commune avec le bassin de vie de Sézanne.

La CCBC participe aux frais de fonctionnement de la déchetterie de Sézanne, au prorata de la population municipale de la commune de Soizy. Sur la base des derniers coûts d'exploitation connus, la CCSSOM a évalué le montant de cette participation à 23 €/habitant, soit environ 4 300 € pour l'année 2025. Elle sera réévaluée chaque année en fonction des coûts de l'année N-1.

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS DU SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET DE LA DÉCHETTERIE

Le Conseil communautaire a modifié en juillet 2025 les règlements du service public des déchets ménagers et assimilés, et de la déchetterie de Maclaunay. Les modifications et ajouts concernent les points suivants :

Service de collecte des déchets

- Définition plus précise des conditions du règlement du service, et des catégories de déchets.
- Ajout de mentions sur les biodéchets et le compostage.
- Interdiction de collecte bilatérale, et en marche arrière.
- Accessibilité et dimensionnement des voies, obligation d'égagement pour les riverains.
- Ajout d'une mention sur l'interdiction de laisser les bacs de collecte en permanence dans la rue.
- Ajout d'une taille de bac 180 litres, réservé au foyer de 3 à 4 personnes en collecte à la quinzaine.
- Interdiction d'utiliser les sacs jaunes pour un autre usage que la collecte des recyclables.
- Autorisation de collecte des recyclables en bas à couvercle jaune.
- Mise à jour des fréquences de collecte.
- Seuils des collectes des déchets ménagers pour les particuliers et les professionnels.
- Ajout d'annexes (bacs non rentrés, lutte contre les dépôts, tarification des dépôts sauvages) et d'un glossaire.

Déchetterie de Maclaunay

- Définition de l'objet du règlement, des conditions et modalités d'accès à la déchetterie.
- Précisions sur le rôle de la déchetterie.
- Ajouts de nouvelles bennes pour la collecte séparée du bois, du plâtre et des menuiseries vitrées.
- Actualisation des déchets acceptés gratuitement pour les professionnels, dans le cadre de la REP PMCB.
- Ajout de certaines interdictions (chiffonnage, pourboires, accès au local DDS, divagation des chiens sur le site...).

GRILLE TARIFAIRE NETTOYAGE DES DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages étant fréquents sur le territoire, la CCBC a décidé d'adopter une grille tarifaire pour permettre de répercuter les coûts supportés par la CCBC sur les auteurs de dépôts sauvages lorsqu'ils peuvent être identifiés. Les tarifs ont été présentés et approuvés par la Commission environnement le 29 avril 2025 puis adopté par le Conseil communautaire le 10 juillet 2025.

Description des frais	Tarifs
Camionnette 3,5 T (départ et retour dépôt de Mondant)	0,70 €/km
Intervention agent	50 €/h X nb d'agent
Déplacement du manitou	150 €/h
Forfait emplacement dépôt	En agglomération : 500 € En campagne : 400 €
Caractère d'urgence du nettoyage en cas de dépôt gênant (forfait)	400 €
Apports en déchetterie et traitement des déchets	150 €/m ³

Les tarifs de nettoyage et traitement des dépôts sauvages sont indépendants des amendes qui peuvent être prononcées à l'encontre des auteurs en application du Code pénal (contravention de 4^{ème} classe).

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A CHARLEVILLE

Les travaux d'assainissement collectif sur la commune de Charleville ont démarré en mars 2025 pour une durée d'un peu plus d'un an et ont abouti à :

- La création d'un réseau de collecte des eaux usées sur la partie sud du bourg (rue du Village).
- La création de poste de refoulement.
- Le raccordement des habitations sur le nouveau réseau.
- La création d'une station de traitement de type filtres plantés de roseaux, d'une capacité de 80 E.H, localisée sur la parcelle ZL n°10.

Pour mémoire, cette opération est destinée à répondre aux problématiques posées par la protection de la ressource en eau, au regard de la situation particulièrement exposée du captage d'eau potable, qui se trouve à proximité du village.

Les travaux ont été exécutés par l'entreprise SADE, pour un montant de 1 264 534 € HT (1 466 574 € HT études et maîtrise d'œuvre comprises). L'opération est financée à hauteur de 67 % par l'AESN, la DETR, et le Département de la Marne. La Commune de Charleville a participé à son financement en versant un fonds de concours de 126 030 €.



Création de la station de traitement des eaux usées à CHARLEVILLE

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

❖ INVESTISSEMENTS DIVERS SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET STATIONS DE TRAITEMENT

En 2025, la CCBC a renouvelé les équipements des stations et des réseaux d'assainissement pour un montant total de 1 111 869 € (voir détail dans le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif).

ÉTUDE EN COURS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

❖ ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE DIAGNOSTIC ET D'UN SCHÉMA DIRECTEUR SUR LES RÉSEAUX ET STATIONS D'ASSAINISSEMENT MONTMIRAIL-MÉCRINGES

L'élaboration du schéma directeur sur les réseaux et stations d'assainissement de Montmirail et Mécringes démarré en juillet 2024 s'est poursuivie tout au long de l'année 2025. Les trois premières phases de l'étude ainsi que le SIG ont été réalisés et validés.

Rappel du contenu de l'étude :

Phase 1 : Etat des lieux, recueil et analyse des données, mesures nappe basse, mesures sur le milieu naturel, analyse des risques de défaillance sur le réseau

Phase 2 : Campagne de mesures nappe haute

Phase 3 : Investigations complémentaires et modélisation

Phase 4 : Elaboration du schéma directeur avec plan d'actions pluriannuel & du zonage des eaux pluviales sur Montmirail

Un avenant a été conclu sur ce marché confié à IRH INGENIEUR CONSEIL, afin de compléter les relevés topographiques et la reconnaissance du réseau, pour obtenir un SIG exhaustif. Le montant total de cette étude, avenant inclus, s'élève à 358 075 € HT et est financé à 80 % par l'AESN.

❖ ÉTUDE STRUCTURATION SERVICE SPANC

La CCBC a attribué à ESPELIA une mission d'assistance portant sur l'étude de la structuration du service public d'assainissement non collectif (SPANC), pour un montant total de 38 000 € HT.

Après étude des différents modes de gestion possible, le choix du bureau communautaire s'est porté sur le maintien d'un service en régie, avec une gestion opérationnelle confiée à une entreprise par un marché de prestation de service. La consultation des entreprises et l'élaboration d'un règlement de service sont programmés en 2026, afin de mettre en place un SPANC exerçant toutes les missions prévues par la réglementation d'ici la fin de l'année.

ETUDE DIAGNOSTIQUE DÉCENNALE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE VAUCHAMPS

Le système d'assainissement de Vauchamps, bien que récent, doit faire l'objet d'un diagnostic décennal, en application de l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif. Ce diagnostic permet d'identifier les dysfonctionnements éventuels du système d'assainissement et vise notamment à :

- Identifier et localiser l'ensemble des points de rejets au milieu récepteur.
- Quantifier la fréquence, la durée annuelle des déversements, et les flux polluants déversés au milieu naturel.
- Vérifier la conformité des raccordements au système de collecte.
- Estimer les quantités d'eaux claires parasites présentes dans le système de collecte et identifier leur origine.
- Recueillir des informations sur l'état structurel et fonctionnel du système d'assainissement.
- Recenser les ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant de limiter les volumes d'eaux pluviales dans le système de collecte.

Il est suivi, si nécessaire, d'un programme d'actions visant à corriger les dysfonctionnements éventuels et, quand cela est techniquement et économiquement possible, d'un programme de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, en vue de limiter leur introduction dans le réseau de collecte.

Le Conseil communautaire a approuvé, par délibération du 03 décembre 2025, l'engagement de cette étude diagnostic, et a sollicité une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour sa réalisation. Une subvention de 80% a été attribué par l'AESN en février 2026. Le bureau communautaire a confié la réalisation de l'étude à la société IRH INGENIEUR CONSEIL, pour un montant total de 65 600 € HT, décomposée comme suit,

Tranche ferme comprenant 4 phases (état des lieux, campagne de mesure, investigations complémentaires, schéma directeur) : 33 235 € HT.

- Option 1 Etude pluviale : 11 685 € HT.
- Option 2 Levé topographique : 4 280 € HT.
- Option 3 Inspection télévisée : 2 400 € HT.
- Option 4 Campagne de mesure nappe basse : 3 960 € HT.
- Option 5 Campagne de mesure sur milieu naturel : 10 040 € HT.

L'étude a démarré en mai 2026 pour une durée de 12 mois.

L'EAU POTABLE

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

❖ POSE DE 4 COMPTEURS DE SECTORISATION AVEC REGARDS SUR LE GAULT-SOIGNY

Des travaux de sectorisation du réseau ont été réalisés sur la commune de Le Gault Soigny :

- Renouvellement des compteurs avec télésurveillance rue de Jouy et rue de Désiré.
- Installation de débitmètres à Montvinot, rue de l'ancienne gare, Perthuis et sortie Le Gault-Soigny.

La pose des compteurs et débitmètres a été réalisée par VEOLIA pour un montant de 46 144 € HT. L'AESN a attribué une subvention de 18 458 € (40 % du montant des travaux).

❖ REEMPLACEMENT DE 6 CLOTURES ET PORTAILS

Les clôtures et portails ont été remplacés pour les installations suivantes : réservoir et surpresseurs Corrobert, réservoir de Leuze, station des Egremonts à Montmirail, réservoir de Corfélix et surpresseur de Margny.

Les travaux ont été réalisés par l'Ets Jean-Marie CURFS pour un montant de 48 605,50 € HT.

❖ EXTENSION CANALISATION LA DORGEATERIE – MONTCOUPOT POUR L'ALIMENTATION DE DEUX GITES

Réalisé par SARL CATOLICOT pour un montant de 17 548 € HT.



Travaux d'extension du réseau d'eau potable -
La Dorgeaterie à MONTMIRAIL

❖ REMPLACEMENT DES RÉSEAUX D'ADUCTION D'EAU POTABLE (AEP) PRESENTANT DU CHLORURE DE VINYLE MONOMERE (CVM) - SECTEUR DÉLÉGUÉ

En 2025, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à CEREG pour un montant de 32 250 € HT, afin d'élaborer et suivre un projet comprenant 3 nouveaux tronçons de travaux :

- Biffontaine - Soigny (1 400 mètres linéaires) : Estimation à 238 500 € HT.
- Côte de Boutavent BERGERES/MONTMIRAIL (900 ml) : Estimation à 232 600 € HT.
- La Basse Vaucelle - Ferme de Meuse (800 ml) : Estimation à 159 000 € HT.

L'étude est en cours, la consultation des entreprises sera lancée courant 2026 pour un démarrage des travaux début 2027.

Subvention AESN : Entre 40 % et 60 % sous réserve de conditions (rendement >70 % et engagement de la collectivité dans une démarche de sobriété visant à réduire les prélèvements et de préservation de la ressource en eau).

Subvention Département : De 10 % à 20 % selon montant des travaux.

Après la réalisation de cette troisième tranche de travaux, le remplacement de trois autres tronçons est envisagé :

- Boutavent - La Haute Vaucelle : 1 000 ml.
- La Haute Vaucelle - La Basse Vaucelle : 1 200 ml.
- BOISSY-LE-REPOS à la Pommerose : 2 300 ml.

❖ REMPLACEMENT DE CANALISATION DE VILLEPERDUE VERS LE MONCET DE RIEUX

Les travaux comprenant le remplacement de 700 mètres linéaires de canalisation et le remplacement de 14 branchements ont été réalisés par l'Ets GOUVERNE pour un montant de 219 000 € HT.

Les travaux ont démarré en octobre 2025 et se sont achevés en avril 2026.

❖ MAITRISE D'ŒUVRE RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR DE JANVILLIERS

Une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réservoir de Janvilliers a été confiée à CEREG fin décembre 2025, pour un montant de 20 000 € HT. La mission comprend l'élaboration du projet et le suivi des travaux.

❖ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES VIGNES A MONTMIRAIL

Ce projet est réalisé en groupement avec la Ville de Montmirail. Les travaux comprennent l'installation de réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, la mise en place d'un bassin de stockage enterré des eaux pluviales, le remplacement de la canalisation d'eau potable, un réaménagement complet de la voirie, et la création d'espaces verts.

Les travaux ont débuté en juin 2025 et sont exécutés par :

- Lot 1 VRD et espaces verts : COLAS EST - 799 626,20 € HT.
- Lot 2 Essais de réception : SATER - 12 703,10 € HT.



Travaux d'installation des réseaux d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales – Rue des vignes à MONTMIRAIL

❖ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA STATION D'ADUCTION D'EAU POTABLE A MARGNY

Le permis et le dossier pour construire un nouveau local destiné à abriter les équipements permettant l'alimentation en eau de Margny a ont été élaborés par l'architecte M. DIALLO. Les marchés ont été attribués en décembre 2025 :

- Lot électricité : J'NOVELEC - 3 896 € HT.
- Lot étanchéité : Couvreurs GOMBERT - 6 951,18 € HT.
- Lot gros œuvre : EURL Entreprise GLAVIER - 38 045,13 € HT.
- Lot menuiseries extérieures : Entreprise BARRE Olivier - 5 995 € HT.
- Lot sanitaires et plomberie : SARL JOBERT ET CIE - 2 014,48 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2026.

APPROBATION DES PLANS D' ACTIONS SUR LES AIRES D' ALIMENTATION DES CAPTAGES

Les deux études engagées pour délimiter les aires d'alimentation et de définir plans d'action à mettre en place sur les captages de Charleville, Morsains et Verdon d'une part, et de Le Gault-Soigny et Soizy aux Bois se sont achevées. Le conseil communautaire a validé les conclusions des deux études au 1^{er} semestre 2025 et a approuvé les plans d'actions proposées sur chaque aire, afin de préserver les ressources en eau, et d'améliorer la qualité de l'eau distribuée. Les plans d'actions sont incitatifs et seront mis en œuvre sur la base du volontariat des acteurs concernés. Les plans d'actions adoptés comprennent une diversité d'actions, adaptés à la situation de chaque captage portant sur les thématiques suivantes :

- Volet non agricole :
 - Communication et sensibilisation auprès des riverains et des communes.
 - Diagnostics ANC et accompagnement à la mise aux normes des systèmes ANC.
 - Recensement des puits et forages.
 - Etc...

- Volet agricole :
 - Communication et suivi des pratiques agricoles.
 - Veille et accompagnement sur les aides financières.
 - Pré-diagnostic foncier.
 - Mise en place d'un PAEC et ouverture du territoire au MAEC.
 - Mise en place d'un réseau de mesures de reliquats azotés
 - Etc...

CRÉATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AGRICOLE POUR L'IMPLANTATION DE BANDE ENHERBÉES DANS L'AAC DU THOULT

La CCBC a mis en place une aide financière agricole en vue de favoriser le maintien ou la mise en place de bandes enherbées le long du fossé de Bourgogne, dans l'aire d'alimentation du captage de Le Thoult-Trosnay. Cette mesure est destinée à compléter le travail mené depuis 2015 par la chambre d'agriculture de la Marne, la CCBC, et leurs partenaires, sur le développement des Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) et des cultures à Bas Niveaux d'Impacts (BNI), afin de faire baisser la pression des intrants agricoles dans la zone du captage d'eau potable de Le Thoult-Trosnay.

Cette mesure prendra la forme d'une aide agricole directe, versée par la CCBC sous le régime des aides dites « de minimis », conformément au règlement UE 2024/3118 de la commission européenne en date du 10 décembre 2024. Le montant de l'aide annuelle est fixé à 500 €/ha. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Les candidats doivent posséder au moins une parcelle au bord du fossé de Bourgogne, dans l'AAC du Thoult-Trosnay.
- Cette parcelle doit accueillir une bande enherbée comprise entre 5 et 10 mètres de large et respecter les espèces réglementaires relatives aux bandes enherbées ou aux jachères.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION DE CULTURE BAS NIVEAU D'INTRANTS (BNI)

L'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants, dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable, et le développement de leurs filières, est inscrite dans le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Les cultures BNI apparaissent comme une des solutions adaptées à la nécessité de prévenir les pollutions des captages d'eau potable, en réduisant les produits phytosanitaires.

Dans ce cadre, l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) s'est engagée dans la réalisation d'une étude de faisabilité de l'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants et de leurs filières, et a proposé à la CCBC d'intégrer cette démarche, afin d'élargir le territoire d'étude pour l'implantation possible de filières.

Le Conseil communautaire a approuvé la participation de la CCBC à ce projet. L'USESA est le maître d'ouvrage de l'étude, qu'elle co-finance avec l'AESN.

CONTRIBUTION A LA GESTION ET A LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'article L.2224-7-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « Toute personne publique responsable de la production d'eau qui assure tout ou partie du prélèvement doit obligatoirement contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource, lorsque l'eau est produite en tout ou partie à partir d'un point de prélèvement sensible, au sens de l'article L. 211-11-1 du code de l'environnement ».

Les captages de la CCBC étant classés sensibles, dans le SDAGE 2022-2027 du bassin de Seine Normandie, la CCBC est déjà engagée depuis plusieurs années dans une politique de gestion et de préservation de la ressource en eau et a notamment mis en œuvre :

- La déclaration d'utilité publique et la protection de tous les captages d'eau potable de son territoire.
- Les études AAC et l'élaboration de plans d'actions approuvés, sur tous les captages.
- La mise en place d'un suivi-animation des plans d'action en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Marne.
- Un diagnostic de territoire et l'élaboration d'un Contrat Territorial Eau et Climat avec l'AESN.
- Le recrutement d'une chargée de mission « Gestion et Protection de la ressource en eau » cofinancée par l'AESN dans le cadre du CT&C, chargée de mettre en œuvre tous les leviers disponibles pour reconquérir la qualité de l'eau des captages, et d'animer et suivre les plans d'actions susvisés.
- La création d'une aide financière agricole pour la mise en place de bandes enherbées dans une zone particulièrement fragile (fossé du ru de Bourgogne dans l'AAC de Le Thoult-Trosnay).

Le 12^{ème} programme de l'AESN conditionne désormais les subventions dans le domaine de l'eau potable (études et travaux), à un engagement de la collectivité dans la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau, formalisé par délibération. Le Conseil communautaire a donc acté formellement l'engagement de la CCBC dans la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau pour permettre aux projets à venir dans le domaine de l'eau potable, de rester éligibles aux aides de l'Agence.

STRATÉGIE DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE - APPROBATION DU PLAN DE SOBRIÉTÉ EN EAU 2025-2030

Le 12^{ème} programme d'intervention de l'AESN pour la période 2025-2030, conditionne désormais l'accès aux aides financières sur les projets d'eau potable, à la mise en place d'une démarche de sobriété en eau par les acteurs locaux. Cette démarche doit donner lieu à l'établissement d'un plan de sobriété approuvé par le Conseil communautaire permettant de réduire de 14 % les prélèvements d'eau d'ici 2030.

Le Conseil communautaire a donc engagé la CCBC dans un premier plan de sobriété en eau qui couvre la période 2025-2030, et comporte une série de mesures stratégiques visant à :

- Renouveler les réseaux d'eau potable fuyards.
- Remplacer les canalisations présentant des risques de relargage de CVM.
- Améliorer la recherche de fuites.
- Réduire la consommation des usagers et des bâtiments communautaires.
- Mener une réflexion sur la tarification incitative.

L'effort à atteindre en 5 ans n'est pas à hauteur de 14 %, puisque l'année de référence à prendre en compte est 2019. Or, les volumes prélevés ont déjà été réduits de 5 % entre 2019 et 2023, et cette tendance continue à progresser. Il reste cependant un effort à faire pour atteindre l'objectif attendu par l'AESN fin 2030.

MARCHÉ D'ASSISTANCE AU SERVICE DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 2026-2029

La CCBC gère le service eau potable en régie sur les communes de Montmirail et Le Gault-Soigny (sauf hameaux de Maclaunay et de Soigny), avec l'assistance d'un prestataire pour les contrôles et réparations que le service ne peut pas effectuer en interne. Le marché en cours arrivant à échéance à la fin de l'année 2025, la CCBC a lancé une consultation sous forme d'appel d'offres pour le renouveler. Le marché est conclu sous forme d'accord cadre à bons de commande, et à prix unitaires, et comprend :

- Contrôle, entretien et maintenance des ouvrages, installations et équipements.
- Contrôle de la qualité de l'eau.
- Dépannages et réparations des ouvrages, canalisations, branchements, appareils de fontainerie et équipements divers.
- Reprise des branchements plomb.
- Installation de nouveaux équipements à la demande de la collectivité.
- Mise à disposition d'un service d'astreinte 7/7 jours et 24h/24h pour les interventions et réparations urgentes et mise à disposition d'une astreinte de remplacement.
- Mise à disposition d'un portail extranet permettant de suivre l'exploitation du service en temps réel.
- Réunions techniques trimestrielles et élaboration d'un rapport annuel d'activités.

La commission d'appel d'offres réunit le 24 octobre 2025 a attribué le marché à VEOLIA pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026. Le marché a été signé et notifié début novembre 2025 pour un démarrage au 1^{er} janvier 2026.

AUTRES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2025, la CCBC a renouvelé les équipements du réseau d'eau potable pour un montant total de 655 575 € HT (voir le détail dans le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable).

LA VOIRIE ET L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

En 2025, la CCBC a réalisé des travaux de voirie et d'assainissement pluvial, pour un montant total de 123 145 € HT, pour améliorer les routes et trottoirs, ainsi que la gestion des eaux de pluie sur son territoire. Ces investissements sont décidés chaque année, avec les communes membres de la CCBC, en fonction de leurs besoins et des priorités. Les communes financent les opérations de voirie et d'assainissement pluvial qui les concerne, à hauteur de 50 % par fonds de concours.

Commune	Objet des travaux	Montant H.T des travaux	Montant du fonds de concours
Bergères sous Montmirail	Assainissement pluvial chemin des Jats	5 700 €	2 850 €
Boissy le repos	Travaux de reprise de tranchée AEP côte de la Charmotte	12 550 €	6 275 €
Corrobert	Travaux d'assainissement pluvial rue de la Dhuys et rue des Nuisats	22 980 €	11 490 €
Le Thoult-Trosnay	Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue de l'Eglise	18 960,52 €	9 480,26 €
Le Vézier	Travaux d'assainissement pluvial rue de Montmirail	11 387 €	5 693,50 €
Montmirail	Création de passages piétons surbaissés	5 700 €	2 850 €
Mécringes	Travaux voirie Le Chêne suite aux travaux d'effacement de réseaux effectués par le SIEM	49 100 €	24 450 €
Morsains	Travaux d'assainissement pluvial hameau de Leuze	18 943 €	9 471,75 €
Tréfol	Travaux de voirie et d'assainissement pluvial hameau Les Cheigneux	9 781,7 €	4 890,85 €
	Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue de la Liberté	14 910,76 €	7 455,38 €
Verdon	Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue de la Verdonnelle	20 460 €	10 230,00 €

Ces travaux d'investissements sont complétés par divers travaux d'entretien courants qui sont exécutés toute l'année par l'équipe technique de la CCBC, et par des opérations d'entretien plus lourde réalisée par des entreprises extérieures, telles que :

- Le renouvellement des couches de surface des voies communautaires, campagne d'enduisages réalisée par l'entreprise COLAS pour un montant de 173 750,28 € TTC.
- Entretien en grave émulsion : enveloppe de 50 000 € TTC.
- La campagne de fauchage réalisée par l'entreprise LEGRET, pour un montant de 34 806,30 € TTC.
- Le balayage mécanique des caniveaux confié à l'entreprise NEOTECH PROPLETE pour un montant de 9 075 € TTC pour 2 passages.

Le montant total de ces travaux d'entretien s'est élevé à 267 631,58 € TCT (hors travaux en régie).

❖ RÉHABILITATION DU PONT MOULIN HENRY A BERGÈRES SOUS MONTMIRAIL

Les travaux de réhabilitation du pont Moulin Henry ont été réalisés par l'entreprise EST OUVRAGES pour un montant de 190 350 € HT. Ils ont débuté en novembre 2025 et se sont achevés en février 2026 et comprennent :

- Pose d'un nouveau tablier.
- Coffrage, bétonnage, pose d'une dalle et des garde-corps.
- Mise en œuvre d'une chape d'étanchéité.
- Grave bitume et enrobés.

L'opération a été subventionnée à hauteur de 60 % par le CEREMA dans le cadre du programme national ponts et à hauteur de 20 % par le Département. En outre, la Commune de Bergères sous Montmirail a voté en juillet 2026 un fonds de concours de 19 035 € pour participer au financement du reste à charge de la CCBC.



❖ RÉHABILITATION DU PONT DES EGREMONTS A MONTMIRAIL :

Une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pont des Egremonts à Montmirail a été confiée à DEGIS pour un montant de 24 680 € HT. La CCBC a sollicité une subvention auprès du CEREMA et du Département pour la réalisation de ces travaux prévus en 2026.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025



Viabilisation des parcelles zone industrielle de Mondant - MONTMIRAIL



Extension zone industrielle de Mondant - MONTMIRAIL



Assainissement pluvial rue de Montmirail - LE VÉZIER



Travaux de voirie et d'assainissement pluvial - rue de la Verdonnelle - VERDON



Assainissement pluvial rue de l'église - LE THOULT TROSNAY

LES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES

En 2025, les travaux suivants ont été réalisés dans les bâtiments scolaires :

❖ Ecole de LE GAULT-SOIGNY :

- Remplacement de l'éclairage et de la ventilation de l'école maternelle : EIFFAGE - 8 742 € HT.



- Remplacement du portail de la cour de l'école maternelle : BARRE 4 910 € HT.



❖ Ecoles de MONTMIRAIL :

- Portail de l'école maternelle : SOURDOT - 3 118 € HT.



- Réfection du sol de 2 salles de classe de l'école élémentaire : LORENTZ - 8 860 € HT.



CONSTRUCTION D'UN OFFICE DE TOURISME

Les marchés de travaux pour la construction d'un office de tourisme ont été attribués en juin 2025 par le Conseil communautaire aux entreprises suivantes :

Désignation du lot	Nom de l'entreprise	Montant de l'offre € HT
Lot n°1 – Voirie, réseaux divers	CAILLOT TERRASSEMENT	46 695,60
Lot n°2 - Gros œuvre, maçonnerie	MOREL	113 000,00
Lot n°3 - Charpente, couverture, traitement de façades	Groupeement conjoint GMA CHARPENTE / LECLERT	93 898,18
Lot n°4 - Menuiseries extérieures, occultation	DAVID ET FILS	33 454,35
Lot n°5 - Plâtrerie, isolation, menuiseries intérieures	T'RENOV	33 189,30
Lot n°6 - Revêtements de sols, peinture	LAGARDE MEREGNANI	24 933,74
Lot n°7 - Electricité CFO et CFA	EIFPAGE ENERGIE	36 989,59
Lot n°8 - CVC, plomberie	EIFPAGE ENERGIE	56 118,32
TOTAL		438 189,49

Le montant total de l'opération (études et maîtrise d'œuvre compris) s'élève à environ 545 000 € HT, dont 79 000 € HT à la charge de la Ville de Montmirail. Ce projet est soutenu par la Région Grand Est, le Département de la Marne, la DETR et LEADER, pour un montant total de subvention d'un peu plus de 380 000 €.

Les travaux ont démarré au 1^{er} trimestre 2026.

TRAVAUX DIVERS

Dans les bureaux administratifs de la CCBC, l'accueil a été réaménagé par l'entreprise NICLET pour améliorer les performances thermiques et acoustiques et créer un espace de travail séparé. Les travaux ont coûté 10 267 € HT.



CULTURE ET SPORT

LA MÉDIATHÈQUE

❖ LES ANIMATIONS

La médiathèque propose les animations régulières suivantes :

- « Le moment des Tout-petits » : chaque deuxième samedi du mois de l'année scolaire.
- « Les samedis jeux à la médiathèque » : tous les troisièmes samedis du mois de l'année scolaire.
- « L'Heure du conte » et son atelier : tous les derniers mercredis du mois.

Elle propose également des animations thématiques tout au long de l'année.

Ont ainsi été organisés en 2025 :

- **Participation aux Nuits de la lecture le 24 janvier 2025** : Soirée lecture en pyjamas avec 69 participants.
- **Atelier de l'été** : L'équipe de la médiathèque a mis au défi ses lecteurs de sortir de leurs choix routiniers pour participer à un challenge de lecture. Les gagnantes ont pu choisir un livre pour la médiathèque qu'elles ont été les premières à lire.
- **Projet Grammage** : Grâce à des subventions de la DRAC, de la Région et du CNL (Centre national du livre), la médiathèque a pu acheter du matériel d'enregistrement pour les Nuits de la lecture et des Bookinious. Le projet Grammage a également permis de donner de l'ampleur au concours de lecture à voix haute organisé avec les classes de CM2 des écoles de la CCBC. Une grande finale inter-écoles a eu lieu le 15 mai 2025 dans la salle Roger Perrin.

- **Projet itinérance de la Comédie de Reims** : Ce projet réalisé en partenariat avec la Comédie de Reims, l'ELC, le club ados, le club journal du collège et la médiathèque a permis de réaliser des podcasts qui peuvent être écoutés sur la chaîne youtube du collège et le site internet de la médiathèque.
- **Biblis en folie - Journée nationale des bibliothèques** : 4 et 5 octobre sur le thème Disney.
- **Atelier jaspage ados/adultes : pendant les vacances d'octobre** : Personnalisation de livres.
- **Participation à Octobre Rose** : En partenariat avec le secours catholique, les volontaires ont confectionné des bonnets à partir de T-shirts, pour les patientes atteintes de cancer.
- **Semaine bleue le 7 octobre** : Co-crédation et représentation du spectacle « Le jardin enchanté ».
- **Journée Cosplay organisée par la Ville de Montmirail.**
- **Lectures enchantées tous les mercredis en décembre.**
- **Participation aux festivités de Noël** : lecture et création d'une fresque participative. Reprise du spectacle « Le jardin enchanté » sur la place Rémy Petit, le 9 décembre. 2 ateliers créatifs de Noël le 23 décembre.

❖ LES MANIFESTATIONS ET FESTIVALS

La médiathèque participe tous les ans à divers événements culturels du territoire, qui viennent compléter sa programmation, et offrent une variété de sorties, animations et découvertes en tout genre, au public.

- **Festival de la bibliothèque départementale « Des étoiles plein les yeux » du 14 avril au 1^{er} juin dédié à l'astronomie** : Accueil de 2 ateliers et 1 conférence animée par Mathilde GAUDEL, astrophysicienne. Grâce à des extraits de films et des expériences, elle a emmené le public à la découverte de l'espace et de ses mystères.



Atelier cratères lunaires avec Mathilde GAUDEL

- Participation au Salon du Bien-être de Montmirail, avec présentation de la cabane de lecture.



Inauguration de la cabane de lecture à la médiathèque.

❖ LES PARTENARIATS

En 2025, la médiathèque a collaboré avec ses différents partenaires pour l'organisation et la participation aux manifestations suivantes :

- **Participation au Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** : L'équipe anime deux fois par mois un atelier pour les enfants du Clas de l'école élémentaire de Montmirail (création d'histoires, de jeu, Kamishibaïs, etc...).
- **Partenariat avec le Pays de brie et champagne** : Accueil de 3 ateliers numériques pendant l'été animés par Mme Isabelle LIARD la conseillère numérique du territoire sur les thèmes géocaching, généalogie, identité numérique.
- **Partenariat avec l'entreprise Axon'** : Des salariés de l'entreprise sont venus expliquer aux plus curieux les défis que représente le domaine spatial dans la création de leurs câbles et connecteurs.
- **Participation au « presque 24h de jeux » - 21 et 22 février 2025** : Journée organisée par l'association Jeux, tu, on joue.
- **Accueil des scolaires** : Animations, ateliers, projets avec les enseignants. 26 classes accueillies tout au long de l'année de la maternelle à la 6^{ème}.
- **La petite enfance** : La médiathèque intervient une fois par mois dans chaque crèche et au RPE et ponctuellement à la MAM de Fromentières.
- **Le club ados** : Intervention des ados pour les nuits de la lecture 2025, atelier d'écriture à la médiathèque avec la Comédie de Reims, etc...

❖ LE DÉPART EN RETRAITE D'ISABELLE ET L'ARRIVÉE D'EMILIE

Après plus de dix ans à faire rêver petits et grands avec ses histoires et ses activités créatives, Isabelle MAUGAIN a pris une retraite bien méritée. Elle a été remplacée par Emilie BROCARD ;



Pot départ en retraite d'Isabelle



Première heure du conte d'Emilie BROCARD

L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique a organisé son concert annuel le samedi 8 mars 2025, avec en première partie les ensembles et ateliers des élèves, et en deuxième partie les professeurs. Le concert a exceptionnellement eu lieu à la salle Roger Perrin, afin de fêter les 15 ans de l'école, en rassemblant anciens et nouveaux professeurs autour d'une belle programmation musicale.

Le spectacle de fin d'année qui permet aux élèves de se produire sur scène et de montrer leur progrès a eu lieu le samedi 28 juin à 14 h 30 à la salle Roger Perrin.



Concert annuel de l'EMI le 8 mars 2025

ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPÔRTIFS

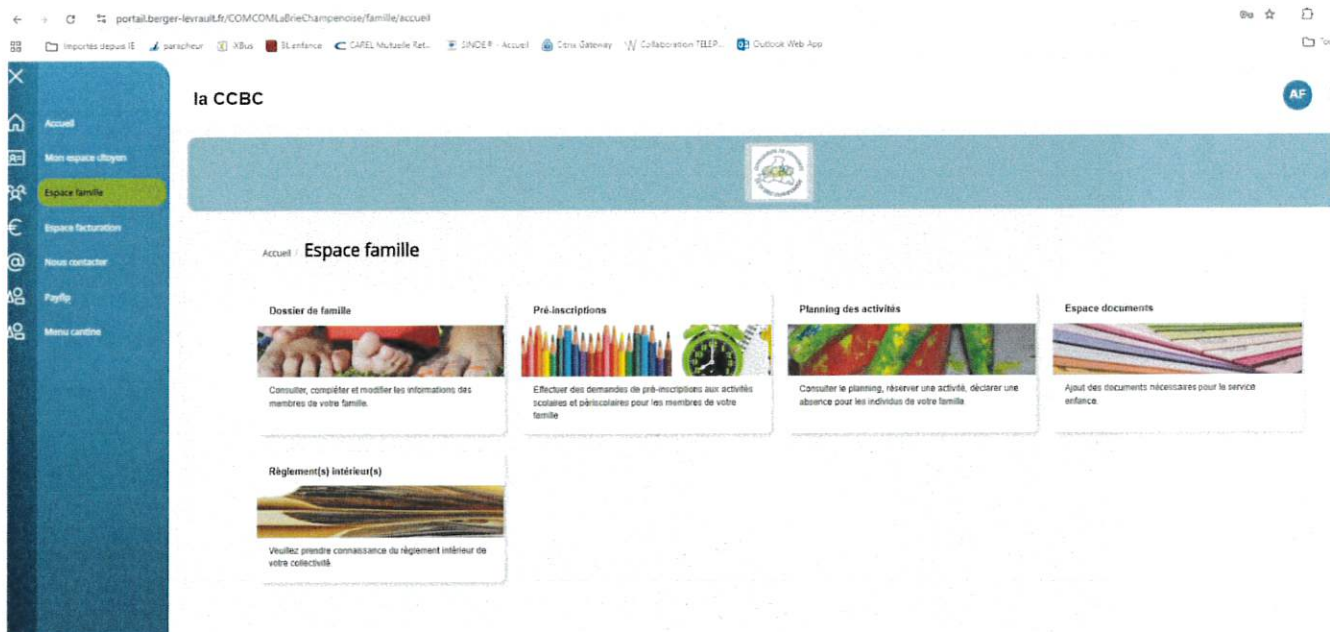
En 2025, les travaux d'entretien suivants ont été réalisés sur les équipements sportifs :

- Entretien des terrains de foot MONTMIRAIL/LE GAULT : Ets GEERAERTS - 28 200 € HT.
- Tonte stade LE GAULT : CHIQUERILLE - 4 600 € HT.

LES PROJETS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

NOUVELLES MODALITÉS INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE – PORTAIL FAMILLE

La CCBC a mise en place à la rentrée scolaire de septembre 2025, un portail qui permet aux familles de gérer en ligne les inscriptions à la cantine, la réservation des repas, et le règlement des factures. Ce nouveau service est destiné à faciliter les démarches des familles et la gestion du service cantine par la CCBC. Il est accessible depuis un smartphone, une tablette, ou un ordinateur.



NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LES REPAS DES RESTAURATIONS SCOLAIRES

Suite à l'appel d'offres lancé par la CCBC pour renouveler le marché de fourniture de repas en liaison froide, l'entreprise API a obtenu le marché qui a pris effet le 1^{er} septembre 2025, pour une durée d'un an reconductible trois fois. Le prestataire doit fournir environ 470 repas par jour pour les quatre cantines du territoire.

Ce changement de prestataire a conduit à une augmentation de presque 1 € HT du prix du repas payé par la CCBC, soit une charge supplémentaire de près de 60 000 € TTC pesant sur le budget. Cependant, les enfants semblent apprécier la qualité des repas servis et il est constaté moins de gaspillage alimentaire sur les sites de restauration scolaire.

LE FINANCEMENT DES VOYAGES ET PROJETS SCOLAIRES

❖ CLASSE DE DÉCOUVERTE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE MONTMIRAIL

L'école élémentaire de Montmirail a organisé une classe de découverte du milieu montagnard, dans les Alpes au village des Contamines-Montjoie, du 16 au 20 juin 2025, pour deux classes de CM2, soit 43 élèves au total, dont 34 faisant partie du territoire de la CCBC. La CCBC a attribué une subvention de 4 080 € à l'école élémentaire de Montmirail, calculée sur la base de 120 € pour 34 élèves.



Les élèves de l'école élémentaire lors de la classe découverte dans les Alpes

LE CENTRE DE LOISIRS

MODIFICATION DES TARIFS

Les tarifs applicables à l'accueil des enfants en centre de loisirs les mercredis et pendant les petites vacances n'avaient pas évolué depuis septembre 2018, alors que les charges du service augmentent régulièrement. Ainsi le coût de l'accueil en centre de loisirs revient à environ 24 € par enfant, pour une journée de 6 heures d'accueil. Sur proposition de la Commission affaires scolaires et enfance, le Conseil communautaire a donc décidé d'augmenter les tarifs de 0,50 € par demi-journée d'accueil, soit par jour, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Tarif à la demi-journée	1 enfant inscrit	2 enfants et plus
Tranche 1	6,25 €	5,70 €
Tranche 2	6,75 €	6,10 €
Tranche 3	7,50 €	6,80 €
Communes extérieures	8,50 €	7,70 €
Tarif à la journée	1 enfant inscrit	2 enfants et plus
Tranche 1	12,50 €	11,35 €
Tranche 2	13,50 €	12,25 €
Tranche 3	15,00 €	13,60 €
Communes extérieures	17,00 €	15,40 €

Il est précisé que les tranches de tarification sont définies en fonction du revenu fiscal de référence du foyer, comme suit :

- Tranche 1 : revenu fiscal mensuel inférieur à 1 500 €.
- Tranche 2 : revenu fiscal mensuel compris entre 1 500 € et 3 000 €.
- Tranche 3 : revenu fiscal mensuel supérieur à 3 000 €.

ÉTÉ

Le centre de loisirs a ouvert du mardi 8 juillet au vendredi 29 août 2025 (avec une semaine de fermeture du 18 au 22 août).

Horaires de fonctionnement : Du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 15.

Comme chaque été, le centre de loisirs a proposé un programme d'activités ludiques et sportives aux enfants accueillis.

Au mois de juillet, l'équipe d'animation du centre de loisirs a proposé des activités sur le thème « Nos dessins animés d'autrefois », ainsi que des sorties à la mer de sable, à la piscine découverte de Sézanne et au cinéma de Sézanne pour voir le dessin animé « Croquette le chat merveilleux ».

En août, les enfants ont participé à des activités autour du thème « A l'abordage », et ont également profité des sorties au parc des félins, à Grinylan et au cinéma de Montmirail pour une séance du dessin animé Vaiana 2.



Activité sur le thème à l'abordage



Sortie à la mer de sable

SÉJOUR VACANCES

Comme tous les ans, la CCBC a organisé avec sa structure d'accueil collectif de mineurs « l'Île aux Enfants », un séjour vacances (mini-camp) pendant l'été. En 2025, les enfants sont partis en Normandie dans le centre UNCMT les Quieriettes du lundi 21 au vendredi 25 juillet 2025.

Nombre de participants : 25 enfants de 7 à 11 ans.

Activités proposées : Baignades, châteaux de sable, paddle, catamaran, jeu de piste dans la ville, etc...

Tarifs selon revenus :

- Tranche 1 (revenu de la famille < 1 500 € / mois) : 290 € par enfant.
- Tranche 2 (revenu de la famille compris entre 1 500 € et 3 000 € / mois) : 320 € par enfant.
- Tranche 3 (revenu de la famille > 3 000 €) : 350 € par enfant.

Le tarif inclus la pension complète, les activités et le transport.

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

CULTURE ET SPORT

En application de ses statuts, la CCBC soutient les associations du territoire, qui ont un rayonnement intercommunal et propose des activités à caractère culturel ou sportif, en leur versant une subvention annuelle de fonctionnement et en mettant gracieusement des locaux à leur disposition, dans la mesure des possibilités offertes par les bâtiments et équipements appartenant à la collectivité.

Le montant total des subventions versées aux associations culturelles et sportives en 2025 s'est élevé à 25 458 €.

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2025
L'AVENIR DE MONTMIRAIL BASKET	855 €
BADMINTON CLUB	1 251 €
BRIE CHAMPAGNE CYCLO TOURISME	195 €
CHANT'MORIN	3 000 €
CLUB RANDONNEURS MONTMIRAILLAIS	196 €
LE COCHONNET MONTMIRAILLAIS	512 €
ESPACE LOISIRS CULTURE	7 000 €
FOYER RURAL CORROBERT-MARGNY-VERDON	1 099 €
LES HUSSARDS DE LASALLE	230 €
JEUX TU ON JOUE - JTOJ	620 €
JUDO CLUB	1 627 €
KITSUNE MONTMIRAIL KARATE CLUB	1 422 €
MONTMIRAIL SPORTS ET SANTE	360 €
SPORTING CLUB MONTMIRAILLAIS	3 757 €
TENNIS CLUB MONTMIRAILLAIS	2 034 €
LES XIII DE FROMENTIERES	650 €
L'UNION MUSICALE	650 €
TOTAL	25 458 €

SECOURS, PREVENTION ET INSERTION

En 2025, les subventions suivantes ont été attribuées aux associations et structures intervenant dans le domaine des secours, de la prévention et de l'insertion :

- **Amicale de sapeurs-pompiers de Montmirail :**
Comme chaque année, le montant de la subvention s'élève à 40 € par pompier actif, soit 1 480 €, pour 37 pompiers actifs en 2025.
- **Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montmirail :**
La formation des jeunes-sapeurs-pompiers du territoire s'organise autour d'activités de secourisme, d'ateliers de lutte contre l'incendie, de sport, d'apprentissage du métier de sapeurs-pompiers et de participation aux cérémonies commémoratives. 16 jeunes de la CCBC font actuellement partie de l'amicale des JSP de Montmirail. La CCBC a attribué une subvention de 40 € par jeune pompier en formation, soit 640 €.
- **Les Képis Champenois :**
Cette association créée en 2024 par les gendarmes a notamment pour objet d'organiser des actions de prévention sur le territoire. La CCBC a attribué une subvention de 40 € par gendarme actif, soit 560 € pour 14 gendarmes actifs.
- **Le Conseil Départemental d'accès aux droits de la Marne :**
Le CDAD a mis en place un partenariat avec l'Espace France services depuis son ouverture pour développer l'accès aux droits et permettre la diffusion des bons de consultation juridiques sur le territoire. La CCBC a attribué une subvention de fonctionnement de 500 € afin de soutenir ses actions et de garantir la pérennité du partenariat avec France services.
- **Le Mars France Victime 51 :**
La CCBC a signé une convention avec l'association LE MARS France victimes 51 et la Commune de Montmirail, afin de mettre en place des permanences régulières d'aide aux victimes sur le territoire. Ces permanences sont organisées sur une fréquence d'une demi-journée toutes les deux semaines, au Pôle santé de Montmirail, pour garantir la confidentialité de l'accueil des victimes. Les missions confiées à l'association LE MARS, dans le cadre de ce projet, sont les suivantes :
 - Accueil et écoute des victimes dans un cadre confidentiel et respectueux.
 - Soutien dans les démarches judiciaires.
 - Soutien psychologique adapté, selon les besoins.
 - Orientation vers les partenaires appropriés (services sociaux, juridiques ou médicaux).
 - Sensibilisation et information auprès des acteurs locaux sur les droits des victimes et la prévention des violences.

La convention prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement de 3 600 € par an à l'association LE MARS, partagée entre la CCBC et la Ville de Montmirail, pour le financement de ce service d'accueil et d'aide aux victimes.
- **PISTE 51 :**
L'association PISTE exerce des missions d'insertion par l'activité économique, sur le territoire du sud-ouest marnais et œuvre dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Elle permet à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi en raison de leur état de santé, de leur situation sociale, familiale, matérielle, de reprendre une véritable activité salariée, tout en acquérant les savoirs, savoir-être et savoir-faire leur permettant de renforcer leur employabilité durablement. La CCBC a versé une subvention de 0,12 € par habitant, soit 918,24 €, à PISTE 51, en contrepartie de travaux d'entretien de stations de traitement des eaux usées réalisés sous forme de chantier d'insertion.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil communautaire attribue aussi des subventions exceptionnelles pour soutenir des projets associatifs ayant un intérêt particulier pour le territoire. En 2025, la CCBC a attribué les subventions exceptionnelles suivantes :

- **Bulle Festival 2025** : 3 000 € à l'association Sézanne Electronique pour l'organisation d'un festival son et lumière, au château de Chapon à La Villeneuve les Charleville le 28 juin.
- **Rencontres cinématographiques** : 600 € à l'association « les amis des rencontres cinématographiques 51 » (ADRC51) pour l'organisation des rencontres cinématographiques annuelles à Boissy le Repos.
- **Mai en Mons** : 100 € à l'association pour l'acquisition d'une crêpière professionnelle qui sera utilisée dans le cadre des événements du territoire, organisés ou soutenus par l'association (téléthon, journée nationale des véhicules d'époque...).

ACTIONS DU SERVICE JEUNESSE

Le club ados a ouvert ses portes en janvier 2024, et a été provisoirement installé dans l'ancienne école maternelle de Montmirail. Le club ados accueille les jeunes les mercredis après-midi, samedis après-midi, et pendant les vacances scolaires. La structure propose des temps d'accueil libre et des activités, animations et sorties.

En 2025, le club a proposé les activités suivantes :

- **Des rencontres intergénérationnelles à la maison de retraite** : Création de jeux, après-midi jeux de société, goûter crêpes, participation à une fête foraine, soirée barbecue.
- **Des activités sportives** : Journée tennis de table au gymnase élémentaire, initiation à la Boxe avec Rudy, ancien champion et 6^{ème} français, tournoi de pétanque.
- **Des ateliers** : Un atelier d'écriture animé par la comédie de Reims à la médiathèque et des ateliers d'initiation au graffiti.
- **Des jeux** : Baby-foot, jeu du Molkky, football, fléchettes, entraînement aux tours de magie, jeux en groupes dans Montmirail, avec pour objectif de faire découvrir la ville autrement aux ados.
- **Des goûters et soirées à thème** : Café débat sur le thème des émotions avec Tiphaine l'éducatrice de rue du Département, repas partagés, boum.
- **Des sorties** : Laser Game, Cinéma, Méga Park, Nigloland, Accrobranche à Montmort, piscine à Sézanne, patinoire à Montmirail.
- **La participation du club au téléthon.**
- **De l'aide aux devoirs** et des séances de révision avant l'épreuve du brevet.
- **Des journées d'accueil libre** pour permettre aux jeunes de se retrouver, discuter, écouter de la musique, rigoler et se détendre au gré de leurs envies.

❖ INAUGURATION DE LA NOUVELLE FAÇADE DU CLUB ADOS

Le vendredi 1^{er} août 2025, les jeunes du club ado ont inauguré la nouvelle façade du club, en présence des élus de la CCBC et de la presse. Ce projet visait à rafraîchir la façade de l'ancienne école maternelle de Montmirail en lui redonnant un coup de jeune. Tout au long du mois de juillet, les ados volontaires ont ainsi exprimé librement leur fibre artistique en créant des graphes colorés. Un grapheur professionnel est venu les initier à la technique du grappe et leur prodiguer quelques conseils. Après avoir découvert la pratique, les jeunes ont rapidement adopté leur propre style. Ils ont élaboré leur création de Street Art en toute autonomie, et apporté leur touche personnelle à l'ancien bâtiment. Ils se sont ainsi appropriés les lieux en transformant la façade à leur image. Ils étaient fiers de présenter à tous le résultat de leur activité de l'été. Leur œuvre collective a été appréciée par tous les adultes présents à l'inauguration.

Inauguration de la façade du club
ados - vendredi 1^{er} août 2025



FRANCE SERVICES MONTMIRAIL

L'équipe de l'espace France Services de Montmirail a accueilli 6 165 usagers en 2025 (dont 17 % de nouveaux usagers) et a traité un peu plus de 11 000 demandes, soit une moyenne de 48,9 % demandes traitées par jour. Une grande part des dossiers traités concernent des démarches avec les partenaires nationaux et locaux, mais les usagers sollicitent également régulièrement un soutien dans la gestion des démarches problèmes quotidiens (factures d'électricité, eau, primes diverses de l'Etat...).

L'espace France services accueille également des permanences régulières des différents partenaires (défenseur des droits, mission locale, DDFip, conseillère numérique, etc...) qui permettent aux usagers d'avoir un contact direct. Les partenaires extérieurs ont reçu une centaine d'usagers dans le cadre de leurs permanences en 2025.

Le fonctionnement de l'espace France services est financé en partie par l'Etat. La subvention 2025 s'est élevée à 55 000 €, ce qui couvre 57 % des charges.

ENFANCE ET FAMILLE

La CCBC et la Ville de Montmirail ont signé en 2020 une convention territoriale globale (CTG) avec la Caf de la Marne pour la période 2020-2024. Ce dispositif de contractualisation permet de définir et de mettre en place un projet stratégique global de territoire, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées à l'attention des habitants. Il s'appuie sur un diagnostic partagé, identifiant les caractéristiques et les besoins du territoire, ainsi que les différentes possibilités d'optimisation des services aux familles déjà existants. L'engagement dans une CTG permet de bénéficier des financements de la Caf de la Marne pour les actions qui y sont inscrites,

Cette contractualisation a permis de renforcer les services existants dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance, et d'en développer de nouveaux tels que les séjours vacances, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, la politique jeunesse, la construction d'une nouvelle crèche par la Commune de Montmirail, la création d'un espace parentalité.

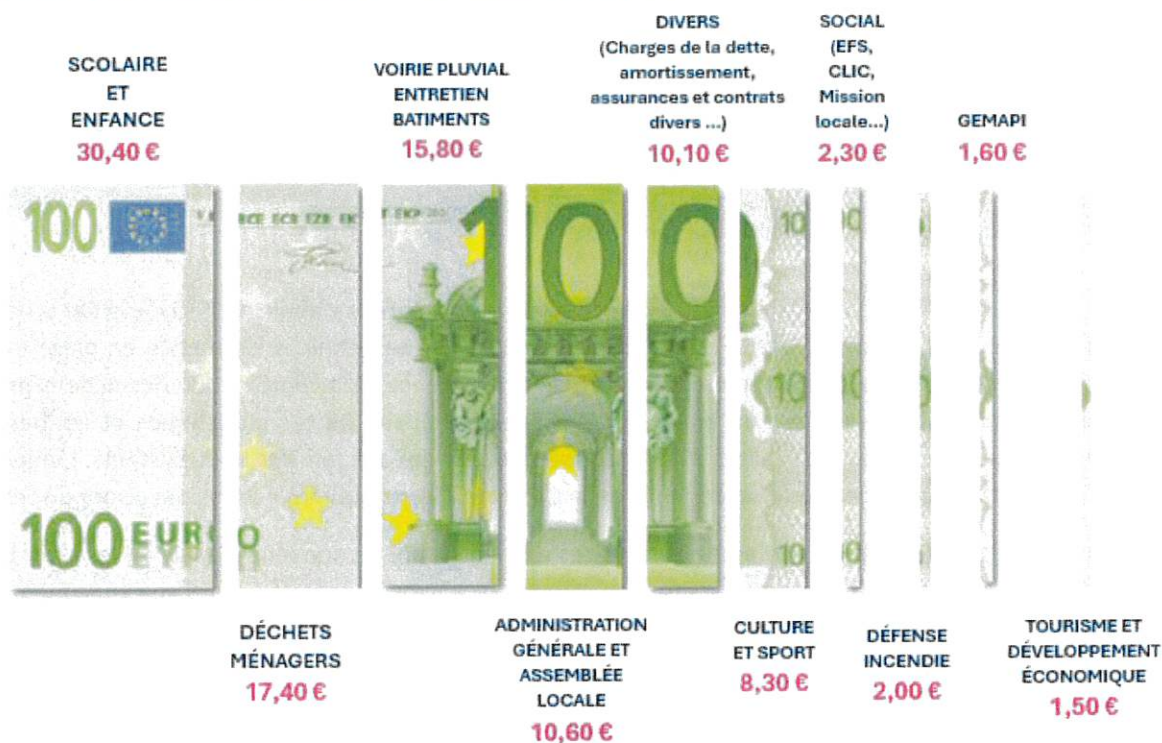
Le Conseil communautaire a donc décidé de renouveler la CTG pour une nouvelle période de 4 ans. Les objectifs stratégiques et le plan d'actions de la CTG pour cette nouvelle période seront définis conjointement, sur la base du bilan de la précédente CTG, et du diagnostic de territoire mis à jour, dans la continuité des actions déjà engagées. Le renouvellement de la CTG permet de continuer à bénéficier du soutien de la Caf, dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse pour la CCBC, et de la petite enfance pour la Ville, par le biais des financements au titre des prestations de service, et de développer de nouveaux projets utiles aux familles.

BILAN FINANCIER

BUDGET GÉNÉRAL RÉALISÉ 2025 : 6 972 848 €

- Budget de fonctionnement : 5 854 081 €
- Budget d'investissement : 1 118 767 €

» SUR 100 € DÉPENSÉS EN FONCTIONNEMENT (SERVICES À LA POPULATION)



Ces dépenses sont financées par :

- IMPÔTS ET TAXES : 66,80 €
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 16,90 €
- RECETTES DES SERVICES : 12,60 €
- DIVERS : 2,10 €
- EXCEDENT REPORTÉ : 1,50 €

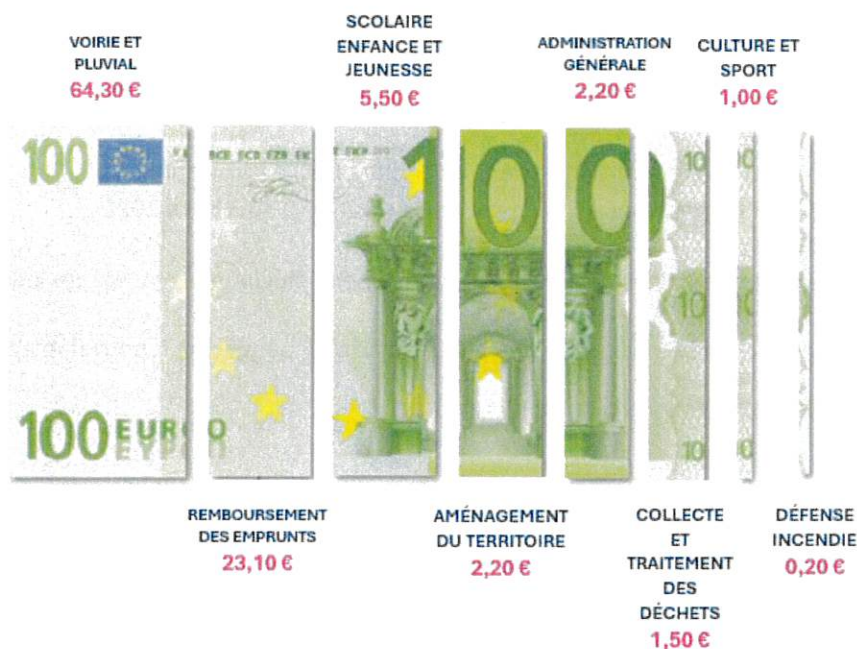
BUDGET EAU RÉALISÉ 2025 : 1 665 715 €

- Budget de fonctionnement : 887 600 €
- Budget d'investissement : 778 115 €

BUDGET ASSAINISSEMENT RÉALISÉ 2025 : 2 038 091 €

- Budget de fonctionnement : 560 836 €
- Budget d'investissement : 1 477 255 €

➤ SUR 100 € DÉPENSÉS EN INVESTISSEMENT (ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX)



Ces dépenses sont financées par :

- AUTOFINANCEMENT : 73 €
- SUBVENTIONS ET DOTATIONS : 16,80 €
- FCTVA : 10,30 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à un peu plus 5,8 millions d'euros en 2025, dont 5,6 millions d'euros de dépenses réelles.

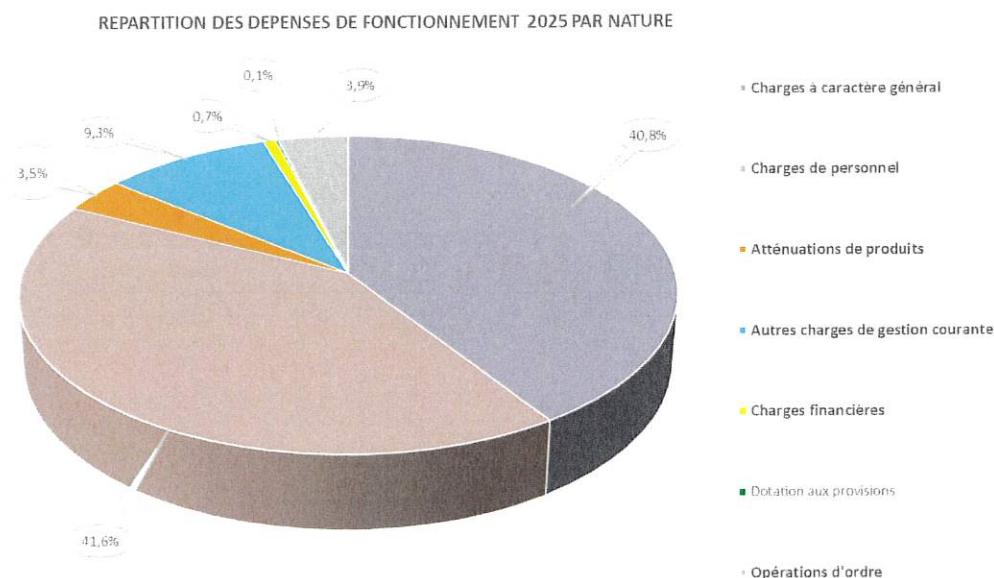
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN €				
CHAP.	LIBELLÉ	CFU 2024	CFU 2025	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	2 526 057	2 388 930	-5,4%
012	Charges de personnel	2 441 442	2 434 422	-0,3%
014	Atténuations de produits	205 586	205 786	+0,1%
65	Autres charges de gestion courante	554 740	545 983	-1,6%
TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE		5 727 825	5 575 121	-2,7%
66	Charges financières	48 229	40 611	-15,8%
67	Charges spécifiques	874	140	-84,0%
68	Dotation aux provisions	17 647	8 220	-53,4%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		5 794 575	5 624 092	-2,9%
042	Opérations d'ordre	240 991	229 989	-4,6%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 035 566	5 854 081	-3,0%

Les dépenses réelles ont diminué de 2,9% par rapport à l'année précédente.

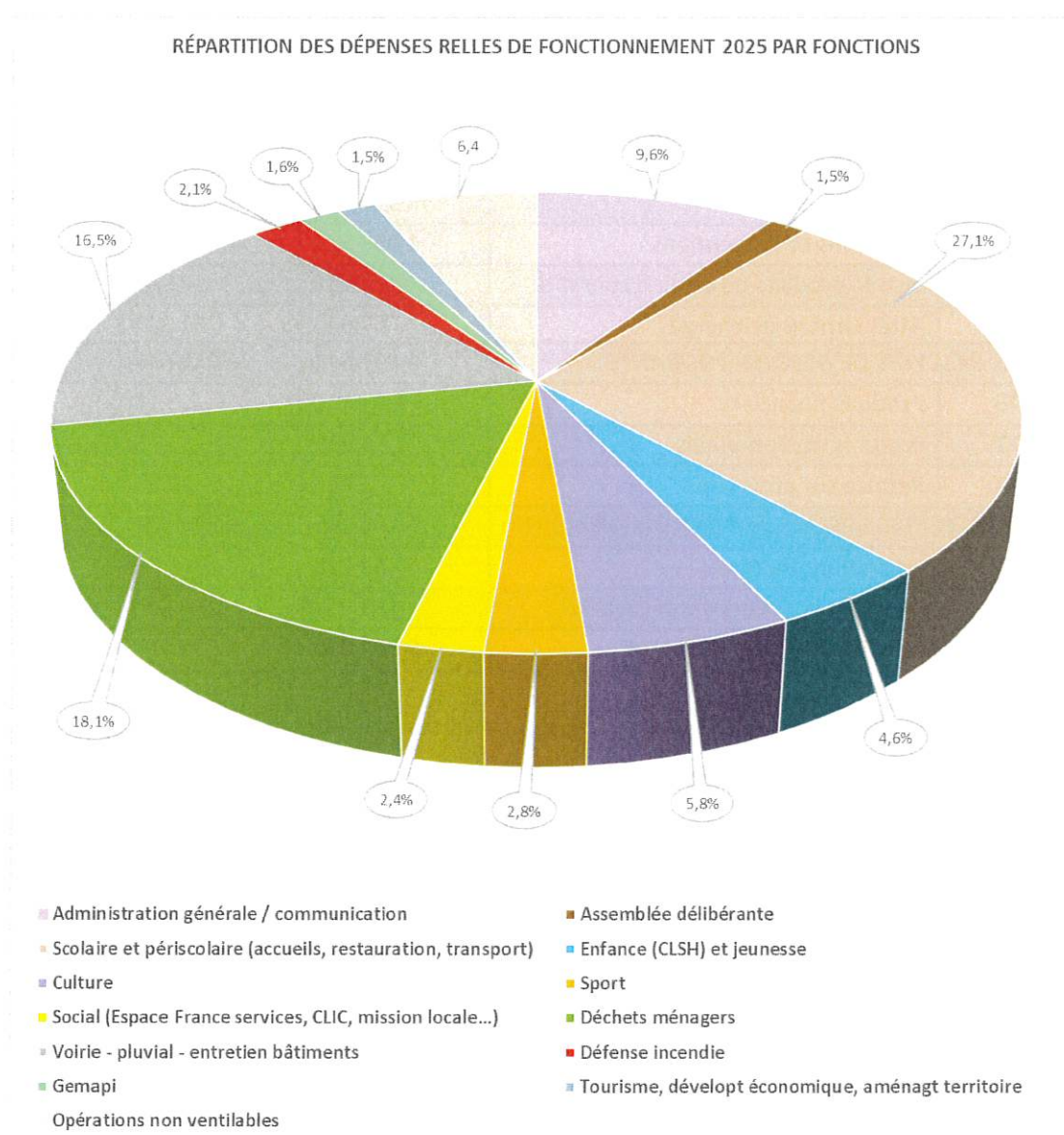
Cette baisse concerne essentiellement les charges à caractère général (- 138 000 €) et provient :

- du recul de l'inflation en 2025, qui est passé de + 2% en moyenne en 2024 à +0,9 % en 2025,
- de la baisse des coûts de l'énergie,
- des dépenses d'entretien de la voirie et des réseaux d'assainissement pluvial qui ont été un peu moins importantes que l'année précédente,
- de l'étude réalisée en 2024 par la chambre de commerce et d'industrie (dépense non renouvelable).

Les autres poste de dépenses sont restés stables ou en légère diminution.



Comme tous les ans, les dépenses consacrées aux affaires scolaires (y compris restauration scolaire, accueil périscolaire, transport) représentent la plus grosse part des dépenses réelles de fonctionnement, soit 27,1%. Elles sont suivies des dépenses liées la collecte et au traitement des déchets ménagers (18,1%) et des dépenses concernant la voirie, l'assainissement pluvial, et l'entretien des bâtiments (16,5%). Ces trois secteurs représentent à eux seuls les deux tiers des dépenses courantes. La répartition des autres postes de dépenses évolue peu.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement s'est élevé à 6,53 millions d'euros en 2025, dont 6,37 millions de recettes réelles.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN €				
CHAP.	LIBELLÉ	CFU 2024	CFU 2025	EVOLUTION
70	Produits des services	839 829	823 336	-2,0%
73	Impôts et taxes	4 332 330	4 368 014	0,8%
74	Dotations et subventions	1 098 521	1 107 325	0,8%
75	Autres produits de gestion courante	7 888	12 845	62,8%
013	Atténuations de charges	57 943	51 372	-11,3%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		6 336 511	6 362 892	0,4%
76	Produits financiers	0	0	-
77	Produits exceptionnels	4 629	0	-100,00%
78	Reprise sur provisions	8 606	8 089	-6,0%
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		6 349 476	6 370 981	0,3%
042	Opérations d'ordre	64 273	66 796	3,9%
002	Excédent fonctionnement reporté	150 000	100 000	-33,3%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 564 019	6 537 777	-0,4%

Les recettes réelles n'ont augmenté que de 0,3%. Les postes sont restés stables et ont très peu progressé.

La seule évolution remarquable concerne le chapitre des impôts et taxes (+ 36 000 €). Cette recette supplémentaire provient :

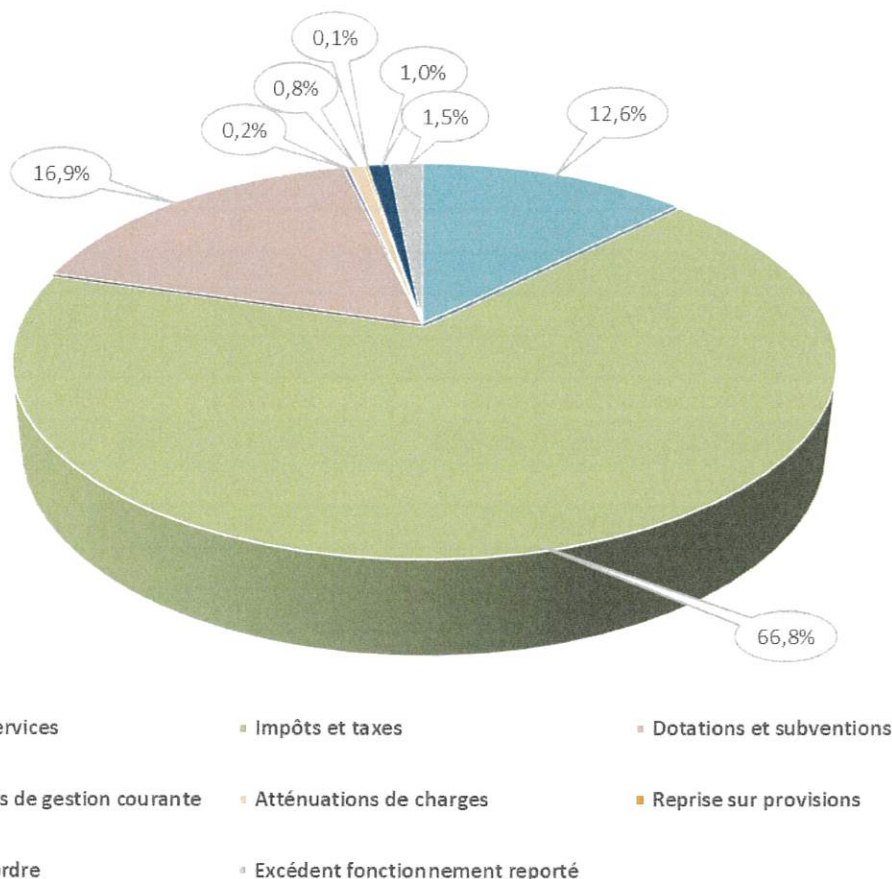
- Du reversement de la fraction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (12 000 €). Cette nouvelle taxe a été créée par la loi de finances pour 2024 qui prévoit qu'une fraction du produit est reversée aux départements ainsi qu'aux communes et intercommunalités (EPCI) qui gèrent la compétence voirie. Cette taxe est due par les entreprises qui exploitent de grandes infrastructures de transport de longue distance. Le reversement par l'Etat est déterminé en fonction du linéaire de voirie.
- De la fraction de TVA reversée par l'Etat est compensation de la suppression de la taxe habitation et d'une partie de la CVAE : + 13 000 €.
- Des IFER (fiscalité sur les éoliennes) : + 3 000 €
- De la taxe de séjour : + 3 000 €
- De la fiscalité locale et de la TEOM : + 31 000 € → évolution des bases et hausse de 2% des taux directs.

La progression des recettes fiscales est cependant amoindrie par :

- une baisse du produit de la redevance des mines : - 8 000 €
- la diminution du reversement du FPIC : - 13 000 €. Cette recette, soit 115 000 € en 2025 est très probablement vouée à disparaître à court terme puisqu'en application des critères de répartition du FPIC, la CCBC est entrée dans le mécanisme de garantie avant sortie.

La baisse constatée sur le produit des services ne sera pas pérenne. Elle s'explique par une baisse des reversements des budgets annexes au titre des charges de personnel, car le poste de responsable du service eau et assainissement est resté vacant quelques mois.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



Rappel des taux de fiscalité 2025 :

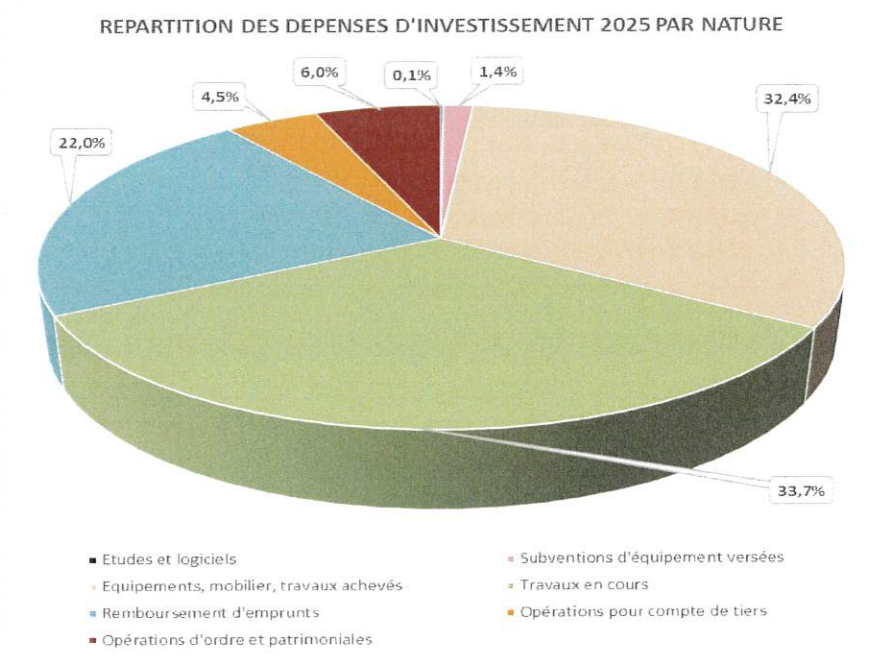
- Taxe sur le foncier bâti : 14,39%
- Taxe sur le foncier non bâti : 17,61%
- Cotisation foncière des entreprises : 9,68%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,16%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 14%.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'est élevé à près de 1,12 million d'euros en 2025, dont 1,05 million d'€ de dépenses réelles, plus 376 000 € de dépenses engagées restant à réaliser.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN €				
CHAP.	LIBELLÉ	CFU 2024	CFU 2025	EVOLUTION
20	Immobilisations incorporelles	1 782	1 434	-19,5%
204	Subventions d'équipement	23 151	15 434	-33,3%
21	Immobilisations corporelles	591 038	362 154	-38,7%
23	Immobilisation en cours	492 482	376 738	-23,5%
TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		1 108 403	755 760	-31,8%
16	Remboursement emprunts	242 319	246 357	1,7%
45	Opérations pour compte de tiers	146 579	49 854	-66,0%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		1 497 351	1 051 971	-29,7%
040	Opérations d'ordre	70 218	66 796	-4,9%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		1 567 569	1 118 767	-28,6%
001	Déficit antérieur reporté	239 192	270 339	
RAR	Restes à réaliser au 31/12	103 926	376 052	
TOTAL SECTION D.I		1 964 687	1 765 158	

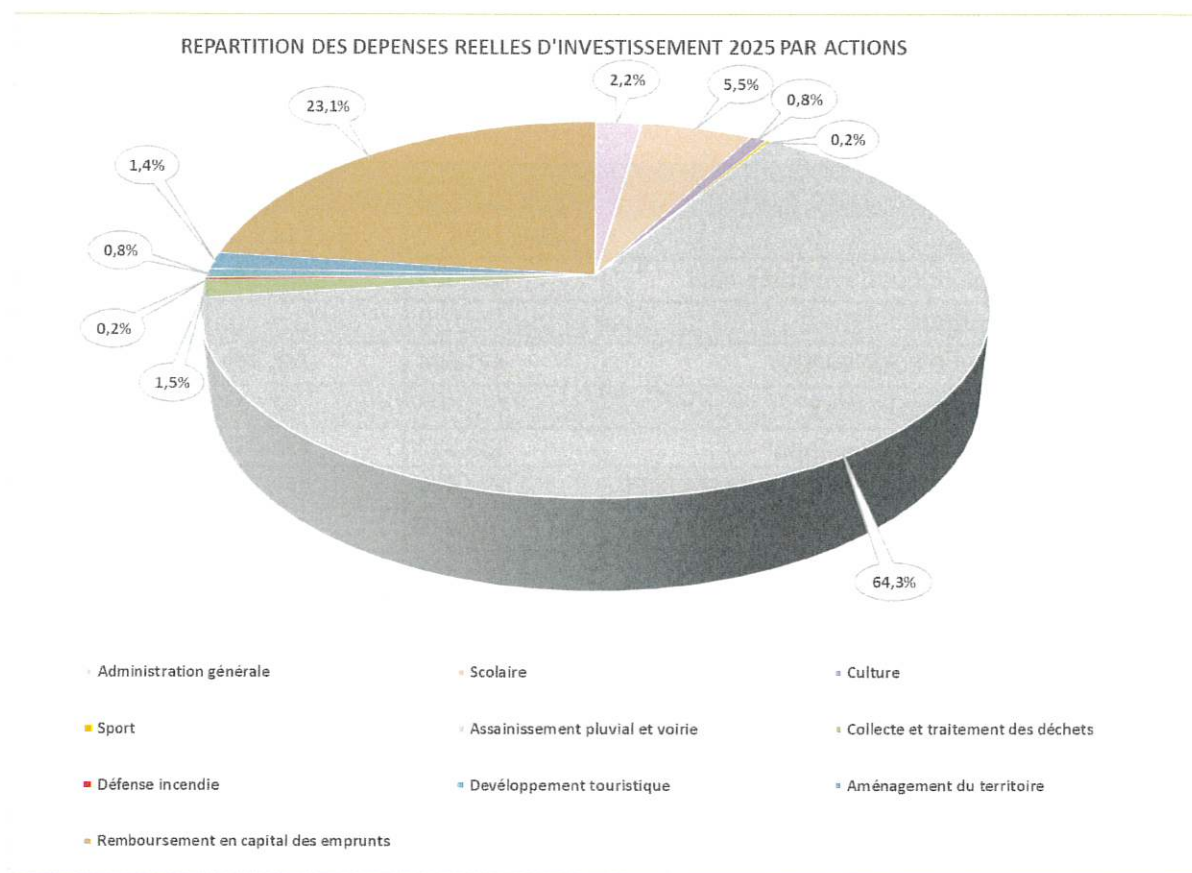
Le niveau de dépenses d'investissement réelles engagées sur le budget général a diminué de 180 000 €, en incluant les restes à réaliser. Le déficit d'investissement a augmenté de 30 000 €. Ce déficit est lié au décalage entre les versement des subventions et la réalisation des travaux, ainsi qu'au préfinancement des études pour l'opération de réhabilitation de l'espace culturel Guyot.



Les dépenses d'équipement brut (travaux, équipements, matériel, études et logiciels) représentent les 2/3 des dépenses d'investissement.

Les subventions d'équipement versées correspondent aux contributions de la CCBC pour l'OPAH.

Le remboursement en capital des emprunts a représenté 22% des dépenses réelles d'investissement en 2025.



Les plus gros postes de dépenses d'investissement de la CCBC (hors subventions d'équipement versées) ont été, par ordre d'importance :

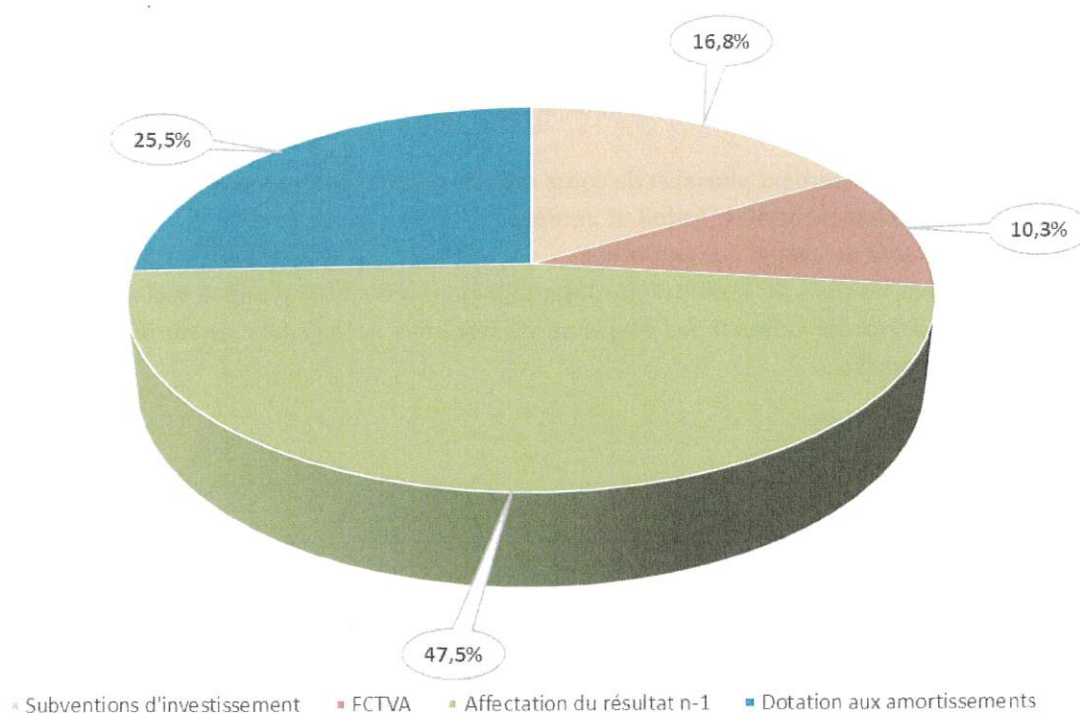
- Les travaux d'assainissement pluvial et de voirie réalisés dans les communes de Corrobert, Le Thoult-Trosnay, Le Vézier, Montmirail, Morsains, Tréfols et Verdon.
- Le remboursement en capital des emprunts.
- Les travaux réalisés dans les écoles (voir rubrique travaux dans les bâtiments scolaires) et les équipements achetés pour améliorer l'accueil des élèves et le travail des enseignants : matériel informatique, mobilier, équipements sportifs.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'investissement s'est élevé à 902 000 € en 2025, dont 672 000 € de dépenses réelles, plus 111 000 € de dépenses engagées restant à réaliser.

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €				
CHAP.	LIBELLE	CFU 2024	CFU 2025	EVOLUTION
13	Subventions d'investissement	433 604	151 349	-65,1%
16	Emprunts	0	0	-
TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT		433 604	151 349	-65,1%
10	Dotations (FCTVA)	217 607	92 513	-52,7%
1068	Affectation du résultat	539 682	428 453	-20,6%
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		1 190 893	672 315	-43,5%
040	Opérations d'ordre	246 935	229 989	-6,9%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 437 828	902 304	-37,2%
001	Excédent antérieur reporté	0	0	
RAR	Reste à réaliser au 31/12	100 271	111 170	
TOTAL SECTION R.I		1 538 099	1 013 474	

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 PAR NATURE



La plus grosse part des recettes provient de l'excédent de fonctionnement 2024 affecté à l'investissement.

La CCBC a autofinancé 46% des dépenses d'investissement engagés en 2025 (restes à réaliser compris). Le solde a été couvert par les subventions, le FCTVA et le fonds de roulement.

Les subventions d'investissement, soit près de 263 000 € de recettes, restes à réaliser compris, correspondent essentiellement :

- Aux subventions de la Région, et du Département et DETR pour la construction de l'Office de Tourisme.
- Aux subventions du Département pour les travaux de VRD rue des Vignes à Montmirail.
- Aux subventions du CEREMA et du Département pour la reconstruction du pont de Moulin Henry.
- A la DETR attribuée pour un projet de renforcement de défense extérieure contre l'incendie.
- Aux fonds de concours attribués par les communes membres pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial et de voirie sur leur territoire.

La CCBC n'a conclu aucun nouvel emprunt sur le budget général depuis 2017.

LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

RATIOS	CFU 2025
Dépenses réelles de fonctionnement / population	735 € / hab.
Produit des impositions directes / population	201 € / hab.
<i>Produit des impositions directes + TEOM + GEMAPI / population</i>	332 € / hab.
Recettes réelles de fonctionnement / population	833 € / hab.
Dépenses d'équipement brut / population (RAR et subventions d'équipement compris)	99 € / hab.
Encours de la dette / population au 31/12/2025	228 € / hab.
Dotation globale de fonctionnement / population	54 € / hab.
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	43,3%
Dépenses réelles fonctionnement + remboursement capital / recettes réelles fonctionnement	92,1%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (RAR compris))	11,8 %
Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement au 31/12/2025	23,8%
Taux d'épargne brute / taux d'épargne nette	7,9% / 4,9%

BUDGET	Capital restant dû au 31/12/2025	Capacité de désendettement
Budget général	1 499 223 €	2 ans
Budget eau	384 000 €	0,8 an
Budget assainissement	830 560 €	3,8 ans

M. Etienne DHUICO

Président de la Communauté de Communes
de la Brie Champenoise



